

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales Et des Sciences de Gestion
Département des Sciences de Gestion

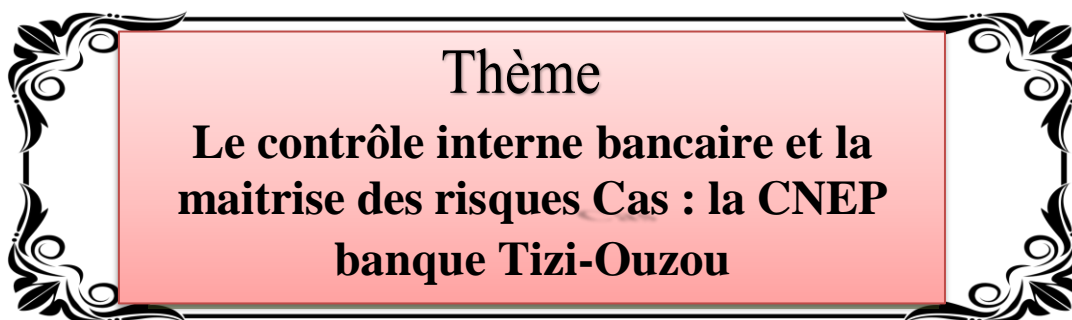


Mémoire de fin de cycle



En vue de l'obtention du diplôme de Master en science gestion

Spécialité: Management bancaire



Présenté par :

- MAKHLOUFI Yacine
- MAHIOUT Karim

Encadré par :

Mr GUELMINE MOHAMED HICHEM

Devant les membres de jury :

- **Présidente ;** Alleg Yacine MCA, UMMTO
- **Examinatrice :** BOULIFA Yamina. UMMTO
- **rapporteur :** GUELMINE Mohamed Hichem. UMMTO

Promotion : 2023

Remerciements

Avant tout, nous tenons à remercier le bon dieu, le tout puissant, de nous avoir donné le courage et la patience nécessaire pour parvenir à finaliser ce modeste travail.

Ensuite, nous tenons à témoigner notre profonde gratitude et nos remerciements les plus sincères à :

Monsieur GUELMINE MOHAMED HICHEM, notre encadreur, qui a bien voulu nous encadrer, nous faire profiter de son expérience et qui n'a cessé de nous prodiguer des conseils tout au long de notre parcours.

Nous remercions à tous l'équipe du CNEP TIZI OUZOU

Nous remercions les plus chaleureux vont à nous chers parents pour leurs encouragements, leur patience et leur grand soutien durant toutes ces années d'études.

Nous sincères remerciements à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'achèvement de ce travail.

Nous enseignants, pour leurs aides et leurs conseils durant notre cursus.

Les membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Dédicace

A mes chers parents mon père HOCINE et ma mère FARROUJA qui m'ont tout donné qui m'ont toujours encouragé à étudié et qui ont toujours été à mes côtés dans les échecs comme dans la réussite, me soutenir et m'aider à avancer dans ma vie.

A mes sœurs MZAGHIN, CYLIA

A mes grands parent AMAR et JOUHARE

A mon grand frère MASSI

A tous les enseignants qui ont participé à ma formation depuis le début de mon cursus c'est grâce à eux que j'en suis là

A tous ceux qui, de près ou de loin ont collaboré à la réalisation de ce travail.

A toutes personnes qui me sont chères

YACINE

Dédicace

*Je dédie ce travail à mes très chers parents,
A mon frère,
A ma sœur ainsi que mes deux nièces,
A toute ma grande famille
Et a tous mes amis.*

KARIME

Liste des abréviations

A ; Actifs

AC : Audit interne

AMF : Autorité des marchés financiers

APR ; Actif Pondérés des Risques.

AMA ; Advanced Measurement Approaches

BIA ; Basic Indicator Approach

CCP : Compte Courant Postal

COSO : Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

CNEP ; Caisse national d'épargne et de prévoyance

DC ; Direction Central.

DCP ; Direction de Contrôle sur Pièce

DGA ; Direction Générale Adjointe.

DGIG ; La Direction Générale de l'Inspection Générale

DATL ; dépôts à terme logement

DATB ; dépôts à terme banque

ECD ; Exposition en cas de défaut

FPR ; Fonds Propres Réglementaires

FPRO ; exigence de capital pour risque opérationnel

IFACI ; Institut français d'audit et du contrôle interne

IIA ; Institute of internal auditors

LGD ; Loss Given Default

LEL ; Livret D'Épargne Logement.

LEP ; Livret D'Épargne Logement.

LSP ; logement social participatif

LPP ; Logement Promotionnel Public.

LPA ; Logement Promotionnel Aided

P ; Pondération du risque

PD : Probabilité de Défaillance

PCD : Perte en Cas de Défaut.

PAP ; prêts sur titres de propriété

POC MDN ; Prêt Ordinaire à la Construction Ministère de la Défense Nationale

PR ; Pondération du Risque

SA ; Standardised Approach

VSP ; vente sur plan

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux.

Tableau N°2: La Méthode standard (notations Standard & Poor's)

Tableau 2 : Les approches d'estimation du risque de crédit

Tableau N°03 : Le nombre de dossier et le montant accordé de chaque catégorie de prêt

Tableau N°05 : tenu du comité de crédit

Tableau N°06: Etats des anomalies redressées sur place et des anomalies incompressible

Tableau N°07: Plan de redressement des anomalies relevées lors du contrôle crédit

hypothécaire contrôle exhaustif

Liste des figures

Figure N°03 : Cube COSO

Figure N°2 : Les trois types de risque

Figure N°1 : Les étapes de maîtrise des risques

Figure N°03 : Organigramme agence principale et agence A

Figure N°04 : Organigramme agence de vente B

Figure N°05 : Organigramme agence de vente C

Figure N°06 : Organigramme de la direction générale

Figure N°07 : Organigramme de la direction régionale

Figure N°08 : Organigramme du département contrôle

Sommaire

Remerciements	02
Dédicaces	04
Liste des abréviations	05
Liste des tableaux et figures	07
Introduction Générale	09
Chapitre I : le contrôle interne bancaire	13
Introduction	14
Section 1 : généralité sur le contrôle interne	15
Section 2 : les composants de système control interne	24
Section 3 : les normes du contrôle interne internationales	26
Conclusion	35
Chapitre II : les risques bancaire dans le système bancaire algérien	38
Introduction	39
Section 1 : les risques bancaire dans la réglementation algérienne	40
Section 2 : les mécanismes de maitrise des risques dans le système bancaire algérien	52
Section 3 : les anomalies dans les mécanismes de maitrise des risques en Algérie	66
Conclusion	69
Chapitre III : le rôle de système de contrôle interne dans la maitrise des risques bancaires	70
Introduction	71
Section 1 : présentation de l'établissement d'accueil CNEP banque Alger	71
Section 2 : les risques exposés à la cellule de contrôle interne CNEP banque Alger	81
Section 3 : les tests des services de contrôle interne. CNEP banque Alger	93
Conclusion	103
Conclusion générale	104
Bibliographie	105
Annexes	109
Table des matières	112
Résumé	120

Le secteur bancaire occupe une place centrale dans l'économie mondiale, agissant comme le cœur battant des activités financières. En tant que gardien des dépôts du public et facilitateur de l'investissement, les banques jouent un rôle vital dans la stabilité économique et la croissance. Cependant, avec cette position privilégiée vient une responsabilité écrasante de maintenir une gestion financière solide, de garantir la conformité réglementaire et de minimiser les risques inhérents aux opérations bancaires.

Le contrôle interne émerge comme un élément essentiel de cette responsabilité, agissant comme un bouclier protecteur pour les institutions bancaires, leurs clients et l'économie en général. Il s'agit d'un système complexe de politiques, de procédures et de normes qui vise à assurer que les opérations bancaires sont effectuées de manière fiable, en conformité avec les réglementations et avec une gestion appropriée des risques.

Ce mémoire se plonge dans l'univers du contrôle interne bancaire, en particulier dans le contexte de la CNEP Banque en Algérie. Il explore les divers composants de ce système, examine les normes internationales qui le régissent, analyse les risques spécifiques qui pèsent sur le secteur bancaire algérien et évalue le rôle du contrôle interne dans la gestion de ces risques.

Dans le chapitre 1, nous commencerons par une vue d'ensemble générale du contrôle interne, en explorant les aspects tels que l'organigramme de la CNEP Banque, le système d'information, le système comptable, le contrôle du rendement du personnel et les tests de leur rendement. Nous plongerons également dans le fonctionnement de ce système essentiel.

Le chapitre 2 se penchera sur les risques bancaires dans le système bancaire algérien. Nous étudierons la réglementation locale, en mettant en lumière le règlement 11-08, qui répertorie les risques bancaires. De plus, nous explorerons les mécanismes de maîtrise de ces risques, notamment le règlement 11-04 sur le risque de liquidité et d'autres directives prudentielles. Nous identifierons également les anomalies dans ces mécanismes.

Le chapitre 3, quant à lui, se concentrera sur le rôle essentiel du système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires. Nous présenterons l'établissement d'accueil, en examinant son organigramme et son fonctionnement. Ensuite, nous identifierons les risques auxquels le service de contrôle interne est exposé et les tests nécessaires pour évaluer son efficacité.

Ce mémoire aspire à jeter une lumière sur l'importance du contrôle interne dans la gestion des risques bancaires en Algérie et à promouvoir des pratiques de contrôle interne plus solides au sein de l'industrie bancaire algérienne. En fin de compte, il contribuera à une meilleure compréhension de ce domaine vital qui assure la stabilité et la sécurité du secteur financier en Algérie.

Le Choix du Sujet

Le choix du sujet de ce mémoire s'est imposé à nous en raison de notre intérêt pour le domaine de la finance et de la comptabilité, et plus particulièrement pour la gestion des risques bancaires. Nous avons également été motivés par l'actualité, en particulier par les crises bancaires qui ont secoué le monde ces dernières années.

Problématique

La question centrale qui guide notre mémoire est la suivante : **comment le contrôle interne contribue à la maîtrise des risques bancaires dans le cas de la CNEP-Banque.?** Cette problématique est naturellement accompagnée d'un certain nombre de questions pour mieux appréhender le sujet, ces questions subsidiaires sont formulées comme suit :

- Quels sont les risques auxquels la CNEP-Banque est exposée ?
- Comment le contrôle interne contribue-t-il à la maîtrise de ces risques ?
- Quels sont les limites du contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires ?

Hypothèses

Pour répondre à cette problématique, nous formulons les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1** : Le contrôle interne est un outil essentiel pour la maîtrise des risques bancaires.
- **Hypothèse 2** : Il contribue à la maîtrise des risques en identifiant, évaluant et atténuant les risques auxquels la banque est exposée.
- **Hypothèse 3** : le contrôle interne ne peut pas à lui seul garantir la maîtrise des risques bancaires

L'intérêt du Sujet

Le contrôle interne est un outil essentiel pour la maîtrise des risques bancaires. Il permet aux banques d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Une bonne maîtrise des risques est essentielle pour la stabilité et la solidité financière des banques.

Objectifs de l'Étude

Les objectifs de notre étude sont les suivants :

1. Examiner en détail le contrôle interne bancaire dans le cadre de la CNEP Banque à Alger.
2. Analyser les normes internationales qui guident le contrôle interne bancaire.
3. Évaluer la complémentarité entre le contrôle interne et l'audit interne au sein du secteur bancaire.
4. Identifier les risques bancaires spécifiques en Algérie et les mécanismes de maîtrise de ces risques.
5. Analyser les anomalies potentielles dans les mécanismes de maîtrise des risques en Algérie.

Méthodologie de Recherche

Pour atteindre nos objectifs, notre méthodologie de recherche comprendra une analyse documentaire approfondie, des entretiens avec des professionnels du secteur bancaire, des enquêtes et des études de cas. Cette approche multidimensionnelle nous permettra d'obtenir une compréhension holistique du contrôle interne bancaire en Algérie.

Structure de l'Étude

Notre mémoire s'articule autour de quatre chapitres :

Le chapitre 1 examine les généralités sur le contrôle interne, le fonctionnement du système de contrôle interne bancaire, les normes internationales de contrôle interne et la complémentarité entre le contrôle interne et l'audit interne.

Le chapitre 2 se penche sur les risques bancaires en Algérie, en analysant la réglementation locale et les mécanismes de maîtrise des risques et explore les anomalies potentielles dans les mécanismes de maîtrise des risques en Algérie.

Enfin, la partie pratique du mémoire comprend une présentation de la CNEP Banque à Alger, une analyse des risques auxquels elle est exposée et une évaluation des tests de contrôle interne.

Chapitre 1
Les fondements
Théoriques du
contrôle
Interne

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

Introduction

Le contrôle interne bancaire est un portique courant dans domaine bancaire à travers le monde. Est un processus mis en œuvre par la direction d'une entreprise pour lui permette de maîtriser les opérations a risque que doit effectuer l'entreprise le contrôle interne bancaire est une pratique courante et essentielle dans l'industrie à travers le monde. Il aide les banque a gère les risque, à prévenir les fraudes, à respecter les réglementations et à maintenir la confiance des clients et des investisseurs.

Le contrôle interne bancaire est également important pour assurer la stabilité financière à l'échelle mondiale

Il s'agira donc de traiter au cours de ce chapitre le contrôle interne bancaire dans son ensemble, en proposant différentes définitions, et en abordant les objectifs liés à celui-ci ainsi que ses composantes, On abordera également son fonctionnement et ses normes ainsi que la complémentarité entre le contrôle interne et l'audit interne.

Section 01 ; Le contrôle interne Bancaire

Le contrôle interne bancaire est un ensemble de politiques, de procédures et de mécanismes mis en place par les banques pour garantir la fiabilité de leurs informations financières, la conformité de leurs opérations aux réglementations en vigueur et la protection de leurs actifs. Il constitue un outil indispensable pour la maîtrise des risques auxquels sont exposées les banques.

1) : Définitions du contrôle interne

Le contrôle interne est un concept complexe qui peut être interprété de différentes manières selon les cadres de référence utilisés. Les différents cadres de référence présentés ci-dessous présentent chacun leurs propres définitions et composantes du contrôle interne. Les différentes définitions du contrôle interne¹ comme suit :

➤ 1.1 Le système d'information de control interne

Le système d'information est un élément important du contrôle interne car il permet à l'organisation de collecter et de traiter les informations nécessaires pour identifier et évaluer les risques, mettre en place des contrôles internes et surveiller l'efficacité des contrôles internes.

Par exemple, le système d'information peut être utilisé pour collecter des données sur les transactions bancaires, les risques auxquels la banque est exposée et les contrôles en place. Ces données peuvent ensuite être utilisées pour identifier les domaines à améliorer²

➤ 1.2 Définition d'International Fédération of Accountants (IFAC)

L'IFAC (International Federation of Accountants) définit le contrôle interne comme suit :
« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel d'une organisation, conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Efficacité et efficacité des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois et réglementations applicables. »

¹ www.uqac.ca/mgestion/chapitre-4/reglement-relatif-a-lapprovisionnement/politique-sur-la-gestion-des-risques-de-corruption-et-de-collusion-dans-le-processus-de-gestion-contractuelle/

² www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2018-1-page-91.htm

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

Cette définition est similaire à celle du cadre de référence COSO, qui est le cadre de référence le plus largement utilisé pour le contrôle interne. Cependant, l'IIFAC met l'accent sur le rôle du contrôle interne dans la réalisation des objectifs de l'organisation, en particulier sur l'efficacité et l'efficience des opérations.

Cette définition révèle certains aspects fondamentaux liés au contrôle interne.

- Il contribue à l'atteinte des objectifs de la banque et veille à leur respect opération;
- Il ne s'agit pas seulement de manuels et de procédures ; Les employés de la banque relèvent de la direction.
- Nous ne fournissons pas une assurance totale que les objectifs fixés par la politique seront atteints Banque³

1.3 Selon «l'ordre des experts comptables français » en 1977 :

« Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but⁴ d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre côté, l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci. ⁵»

En 1977, l'ordre des experts comptables définit le contrôle interne comme suit : « Le Contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre côté, l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci.»⁶

➤1.4 Contrôle du rendement du personnel et test de leur rendement

Le contrôle du rendement du personnel et le test de leur de contrôle interne sont deux processus importants qui peuvent contribuer à améliorer la performance des employés et la

³www.academia.edu/38751731/Controle_interne

⁴docplayer.fr/5704416-Audit-du-cycle-tresorerie-memoire-de-fin-d-etude.html

⁵slideplayer.fr/slide/14202669/

⁶ Grand B, Verdalle B, Audit comptable et financier, Economica, Paris, 1999, p63.

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

protection des actifs d'une organisation. Ces deux processus sont liés, car le contrôle du rendement du personnel peut aider à identifier les employés qui sont responsables de la mise en œuvre et de la maintenance des contrôles internes. Le test de leur de contrôle interne peut aider à évaluer l'efficacité des contrôles internes et à identifier les employés qui ont besoin de formation ou de soutien.

1.4.1 Contrôle du rendement du personnel

Le contrôle du rendement du personnel est un processus qui vise à évaluer la performance des employés. Il est important pour plusieurs raisons, notamment :

- Pour aider les employés à se développer et à s'améliorer
- Pour identifier les employés qui ont besoin de soutien ou de formation
- Pour prendre des décisions d'affectation et de promotion
- Pour récompenser les employés performants

Le contrôle du rendement du personnel est généralement effectué par le responsable du département des ressources humaines. Le responsable du département des ressources humaines travaillerait avec les managers de chaque département pour développer des objectifs et des mesures de performance pour chaque employé. Le responsable du département des ressources humaines évaluerait ensuite la performance des employés au cours d'une période donnée et fournirait un feedback aux employés et aux managers.

1.4.2 Test de leur de contrôle interne

Le test de leur de contrôle interne est un type de contrôle du rendement qui est spécifiquement utilisé pour évaluer le rendement des employés chargés de la mise en œuvre et de la maintenance du contrôle interne. Il est important pour s'assurer que les contrôles internes sont efficaces et qu'ils contribuent à la protection des actifs, à la fiabilité des informations financières et au respect des lois et règlements.

Le test de leur de contrôle interne est généralement effectué par l'audit interne. L'audit interne identifierait les contrôles internes clés et développerait un plan de test. L'audit interne effectuerait ensuite les tests conformément au plan et rédigerait un rapport qui présente les résultats des tests et les recommandations.

1.4.3 Relation entre le contrôle du rendement du personnel et le test de leur de contrôle interne

Le contrôle du rendement du personnel et le test de leur de contrôle interne sont deux processus distincts, mais ils sont liés. Le contrôle du rendement du personnel peut aider à identifier les employés qui sont responsables de la mise en œuvre et de la maintenance des contrôles internes. Le test de leur de contrôle interne peut aider à évaluer l'efficacité des contrôles internes et à identifier les employés qui ont besoin de formation ou de soutien.

Exemple de relation entre le contrôle du rendement du personnel et le test de leur de contrôle interne

Supposons qu'une banque ait un contrôle interne qui exige que les transactions soient approuvées par deux personnes. L'audit interne identifie ce contrôle interne comme un

Contrôle clé et décide de le tester. L'audit interne sélectionne un échantillon de transactions et examine les approbations. L'audit interne constate que certaines transactions ont été approuvées par une seule personne. L'audit interne recommande que la banque mette à jour le contrôle interne pour exiger l'approbation de deux personnes pour toutes les transactions.

Dans cet exemple, le test de leur de contrôle interne a révélé une lacune dans le contrôle interne. Le contrôle du rendement du personnel pourrait être utilisé pour identifier l'employé responsable de l'approbation des transactions. L'employé pourrait alors recevoir une formation sur l'importance de suivre les contrôles internes⁷

⁷ COSO - Internal Control Integrated Framework, 2013, p. 12

1) ; Les objectifs du contrôle interne :

Le contrôle interne bancaire a des objectifs spécifiques qui visent à assurer la sécurité et la stabilité des opérations bancaires et la protection des intérêts des parties prenantes. Le secteur bancaire est soumis à un même ensemble de règles prudentielles.

L'objet de ces contrôles est d'assurer la santé et le fonctionnement harmonieux des banques, garantissant la sécurité des épargnants et un financement sain des économies. Cela passe par une gestion saine des institutions bancaires d'où les objectifs suivants (Maghnef & Berrag, 2019)

- La protection du patrimoine
- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles
- Le respect des lois, règlements et contrats
- L'efficacité et l'efficience des opérations

1.1. La protection du patrimoine

Le contrôle interne est considéré comme une véritable opportunité pour la banque car il permet d'améliorer la maîtrise de son risque et de son activité en optimisant et accélérant les flux au sein de l'entreprise et en déconnectant par une meilleure communication et compréhension entre services.

De même pour les employés, le contrôle interne leur fournit un environnement professionnel sécurisé grâce à des procédures, des descriptions c'est plutôt la protection des L'harmonie de tous ces éléments permet de s'acquitter de responsabilités en parfaite connaissance de leur rôle et de leur positionnement dans la chaîne des activités de la Banque.

2.2 La fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;

Il s'agit de la cohérence, de l'exhaustivité et de la cohérence des informations financières et de gestion. Sa pertinence, sa disponibilité et l'existence d'une piste d'audit. La qualité de L'information est un problème pour toutes les entreprises sérieuses, notamment les entreprises. Les banques ont donc besoin de systèmes d'information de qualité. Choix Gestion bancaire (octroi de lignes de crédit aux clients) et décisions stratégiques (politique de collecte des sources de financement, localisation géographique du réseau opérations, etc.) sont souvent basées sur l'information. Ceux-ci doivent être complétés Précis et à jour.

2.3. Le respect des lois, règlements et contrats ;

Le système de contrôle interne doit garantir la mise en œuvre des décisions de gestion. De manière générale, le respect des lois, réglementations et procédures doit également être assuré. Par ailleurs, "le système de contrôle interne doit empêcher les audits de conformité". Défauts, erreurs ou carences dus au non-respect de l'exposition Instructions. Les causes de ce phénomène sont multiples. Manque de communication, Manque d'encadrement, confusion des opérations, etc. Dans les deux cas, la qualité des contrôles internes est remise en question. C'est un problème⁸.

2.4. L'efficacité et l'efficience des opérations;

Ressources (humaines, techniques, financières et (autres) attribués à chaque activité est l'un des principaux objectifs du système de contrôle En interne, son efficacité est évaluée au travers d'audits. que veux-tu dire à travers ces deux termes

2.4.1. Efficacité

Il fait référence au degré de réalisation ou au résultat d'un objectif. Une activité qui remplit un objectif ou l'effet attendu de cette activité.

2.4.2. L'efficience

Se rapporte à la capacité à obtenir un résultat donné à moindre coût. En l'occurrence les responsables doivent comparer les coûts relatifs des contrôles avant de les mettre en place. Par exemple, il ne faut ramener une compétence pour un travail qui ne le nécessite pas. Il s'agit d'apprécier l'utilisation économique et efficace des ressources allouées à chaque activité (humaines, techniques, matérielles, financières et autres) afin de permettre à l'entreprise de prospérer. Le contrôle interne permet d'assurer une meilleure efficience des

Moyens mis en œuvre pour assurer la pérennité de l'entreprise⁹.

2.5. Objectifs opérationnels

Atteignez les objectifs stratégiques de votre entreprise et gérez les risques plutôt que d'optimiser l'utilisation des ressources. Le modificateur 'opérationnel' n'existe pas ici Contrairement à l'aspect « stratégique », il concerne les objectifs commerciaux de

⁸ Jacques Renard, Op, cit, p151

⁹ ANGLANDE,P.B., JANICHON, F, « la pratique du contrôle interne », Edition d'Organisation, Paris, 2002, P27

l'entreprise. De plus, les objectifs opérationnels des contrôles internes sont liés à l'efficacité et à l'efficacité des contrôles internes. Utilisation et protection des actifs de l'entreprise et

d'autres ressources En cas de perte.

2.6. Objectifs financiers

Fournissez-vous des informations financières fiables et conformes à vos normes ? Le compte applicable et les informations nécessaires à sa bonne administration ; entreprise.

2.7. Objectifs de conformité

Les objectifs de conformité garantissent que toutes les activités commerciales sont menées conformément aux règles suivantes : Se conformer aux lois ou réglementations applicables et aux exigences réglementaires ; et Politiques et procédures internes. Cet objectif permet de construire et d'entretenir l'image. Et une bonne réputation de l'entreprise auprès des parties prenantes.

Nous concluons que notre système de contrôle interne fournit un niveau d'assurance adéquat. Réalisation des objectifs commerciaux, fiabilité des informations financières, Se conformer aux lois et réglementations applicables. Ces objectifs sont différents mais se chevauchent (Les objectifs entrent dans plusieurs catégories). Compte tenu de ce qui précède, Les contrôles internes ne peuvent donner des assurances absolues concernant ces trois catégories. Mais Cela signifie que les contrôles internes sont limités par des facteurs.

2.8. L'intérêt de la mise en place d'un système de contrôle interne

Nous avons constaté que les contrôles internes ne sont pas isolés, indépendants ou limités. Au fil du temps, il sera intégré aux systèmes décisionnels, opérationnels et de gestion. C'est permanent Présent dans toutes les phases. Cela implique un processus de gestion dont il fait partie Méthode unique. Par ailleurs, le système de contrôle interne est Ressources humaines et techniques telles que l'organisation, les procédures et les systèmes disponibles

Assurer l'objectif¹⁰

- de la sécurité des opérations, des biens et des personnes ;
- de l'efficacité et de la qualité des services ;
- du respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques ;
- de promouvoir une culture forte de contrôle et d'éthique ;
- de la production et de la diffusion d'une information fiable, de qualité et rapidement disponible ;
- Respect des objectifs, règles et limites fixés par la direction.

Et En fin de compte, vous pouvez obtenir une assurance raisonnable que les principaux risques sont maîtrisés. Ces objectifs de contrôle interne peuvent être identifiés de cinq manières :

- Permettre aux managers de gérer l'organisation.
- Assurer la protection des actifs.
- s'assurer de la qualité des informations fournies par l'entreprise ;
- Veiller au respect des instructions de la direction.
- Faciliter l'amélioration des performances

2) Les composantes du contrôle interne

Le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) est une organisation privée qui a développé un cadre conceptuel pour le contrôle interne, appelé Internal Control Integrated Framework (ICIF). Le COSO ICIF est un cadre complet qui couvre tous les aspects du contrôle interne, y compris l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, et le suivi et l'évaluation.

Le contrôle interne selon le COSO ICIF est défini comme "un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel d'une entité, conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- L'efficacité et l'efficience des opérations.
- La fiabilité des informations financières.

¹⁰ CHEKROUN Meriem, thèse de doctorat, Le rôle de l'audit interne dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne, université de Tlemcen, 2014, p128

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

- La conformité aux lois et règlements applicables¹¹.

Le COSO ICIF identifie cinq composants du contrôle interne :

- L'environnement de contrôle ;
- La procédure d'évaluation des risques de l'entité ;
- Le système d'information et les processus connexes concernant les enregistrements comptables et la communication ;
- Les activités de contrôle ;
- La surveillance du contrôle (pilotage).

1ère composante : un environnement interne favorable à la maîtrise des risques

L'environnement interne de contrôle repose sur une culture de l'entreprise favorable à la maîtrise des risques. (Délégation des pouvoirs, sensibilisation du personnel, etc.). Cet environnement s'appuie notamment sur :

- Définition précise des pouvoirs et des responsabilités,
- une implication du personnel en termes d'intégrité et d'éthique,
- une organisation claire et appropriée,
- Le pilotage des activités,
- la mobilisation des compétences,
- et aussi des procédures bien formalisées et communiquées.

2^{ème} composante : L'évaluation des risques

L'évaluation des risques dépend de la probabilité du risque et de son impact. Il y a deux temps pour évaluer les risques :

- Identifier les risques tout en analysant les activités globales, et celles propres à chaque personne de l'entreprise,
- Classer les risques en fonction de leur gravité et de leur impact sur les objectifs de l'entreprise.

Ensuite, des mesures de maîtrise seront mises en place pour faire face à ces risques.

¹¹www.uqac.ca/mgestion/chapitre-4/reglement-relatif-a-lapprovisionnement/politique-sur-la-gestion-des-risques-de-corruption-et-de-collusion-dans-le-processus-de-gestion-contractuelle/

3^{ème} composante: Les activités de contrôle

Les activités de contrôle comportent les mesures mises en œuvre pour maîtriser les risques, et les procédures et les politiques de traitement des risques, qui sont :

- Proportionnés aux enjeux,
- De natures diverses (méthodes, action de contrôle, action de supervision, etc.).

4^{ème} composante : La communication et l'information

La maîtrise de l'information et la communication correspond à la collecte des informations utiles et à leur identification, à la communication des informations au dirigeant et enfin à la communication de la part du dirigeant à l'ensemble du personnel de l'entreprise. Cette maîtrise comprend :

- la qualité de l'information (contenu, exactitude, accessibilité), la maîtrise de l'information
- La qualité des systèmes stratégiques et d'information,
- La définition des règles et conditions de communication interne,
- mais aussi la communication externe (information à l'extérieur de l'entreprise sur la mise en œuvre du contrôle interne).

5^{ème} composante : Le suivi et l'amélioration continue

Le pilotage du contrôle interne comprend l'évaluation permanente et/ou ponctuelle des activités de contrôle interne, mais aussi la mise à jour des procédures en fonction des besoins. Il s'appuie notamment sur :

- l'adaptation du contrôle interne par le personnel qui doit le mettre en place et doit piloter le système de maîtrise des risques en fonction de sa responsabilité,
- une sensibilisation du personnel à la maîtrise des activités,
- Des processus permanents de mises à jour du système de contrôle interne,
- des procédés d'évaluation qui sont internes et permanents¹².

¹² <https://valoxy.org/blog/coso-systeme-contrôle-interne/?fbclid=IwAR3CWcFxDhV>

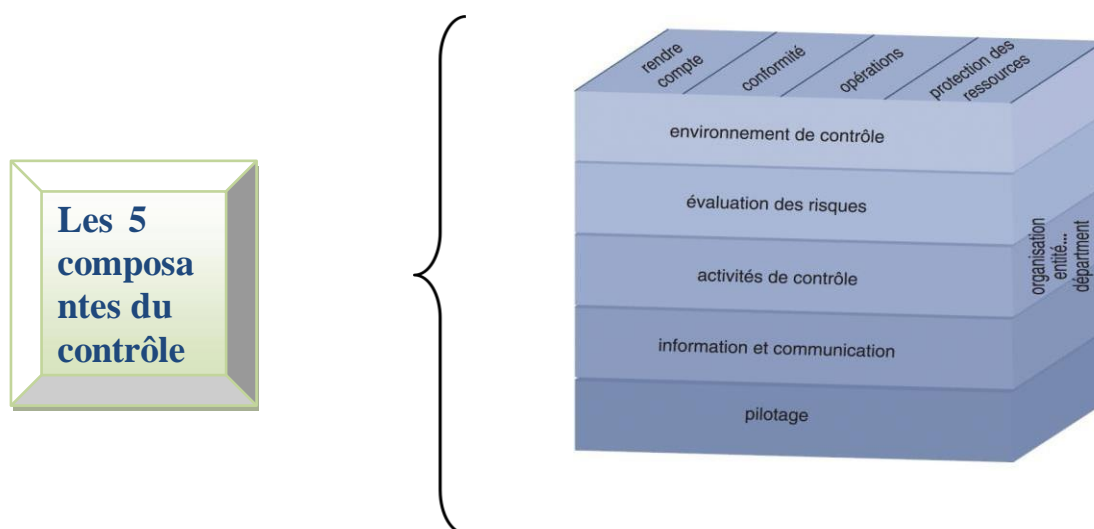


Figure N°03 : Cube COSO

Sestion02 ; les composant de système control interne

Le système de contrôle interne bancaire algérien est régi par le Règlement de la Banque d'Algérie n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers. Ce règlement définit le système de contrôle interne comme "un ensemble de processus, de méthodes et de procédures mis en place par une banque pour atteindre ses objectifs

Le système de contrôle interne bancaire algérien est composé des composantes suivantes

1.1 L'organisation exécutive

L'organisation exécutive est une composante importante du système de contrôle interne bancaire. Elle est responsable de la mise en œuvre et du maintien du système de contrôle interne. Elle comprend la direction générale, les directions fonctionnelles et les employés

1.1.1 La direction générale

Est responsable de la définition de la politique de contrôle interne et de son suivi. Elle

Doit veiller à ce que le système de contrôle interne soit adapté aux risques auxquels la banque est exposée et qu'il soit efficace pour atteindre les objectifs de la banque.

1.1.2 Les directions fonctionnelles

Sont responsables de la mise en œuvre des contrôles dans leurs domaines d'activité. Elles doivent définir les contrôles nécessaires pour atténuer les risques spécifiques à leurs activités et veiller à ce que ces contrôles soient appliqués efficacement.

1.1.3 Employés

Sont responsables de l'application des contrôles au quotidien. Ils doivent être formés aux contrôles applicables à leurs activités et ils doivent être sensibilisés à l'importance du contrôle interne.

1.2 L'organisation délibérante

L'organisation délibérante est une composante importante du système de contrôle interne bancaire. Elle est responsable de la surveillance et de l'évaluation du système de contrôle interne. Elle comprend le conseil d'administration, le comité d'audit et la direction générale.

1.2.1 Le conseil d'administration

Est responsable de la surveillance du système de contrôle interne. Il doit s'assurer que le système de contrôle interne est efficace et qu'il répond aux objectifs de la banque.

1.2.2 La direction générale

Est également responsable de la surveillance du système de contrôle interne. Elle doit veiller à ce que les contrôles soient appliqués efficacement et qu'ils soient adaptés aux changements de la banque et de son environnement¹³.

1.3 Le comité d'audit

Le comité d'audit est une composante essentielle du système de contrôle interne bancaire. Il est un comité indépendant chargé de superviser le système de contrôle interne de la banque. Il est généralement composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas liés à la direction de la banque.

Le comité d'audit joue un rôle important dans le système de contrôle interne bancaire en veillant à ce que le système de contrôle interne soit efficace et qu'il soit conforme aux

¹³ Règlement de la Banque d'Algérie n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

Exigences réglementaires. Il doit également veiller à ce que les rapports financiers de la banque soient exacts et complets.

Les rôles et responsabilités du comité d'audit dans le système de contrôle interne bancaire comprennent :

- **Surveillance du système de contrôle interne** : Le comité d'audit doit examiner le système de contrôle interne de la banque pour s'assurer qu'il est efficace et qu'il est conforme aux exigences réglementaires.
- **Examen des rapports financiers** : Le comité d'audit doit examiner les rapports financiers de la banque pour s'assurer qu'ils sont exacts et complets.
- **Examen des questions d'éthique** : Le comité d'audit doit examiner les questions d'éthique qui peuvent affecter la banque.
- **Rapport au conseil d'administration** : Le comité d'audit doit rendre compte au conseil d'administration de ses activités et de ses conclusions

1.4 Le système d'audit permanent

Il est un ensemble de procédures de contrôle qui sont mises en œuvre de manière continue dans toute la banque. Il est conçu pour détecter et corriger les erreurs et les fraudes de manière proactive.

Les composantes du SAP bancaire algérien sont les suivantes :

- **Contrôles de rapprochement** : Permet de comparer les données provenant de différentes sources pour identifier les incohérences.
 - **Contrôles de validation** : Permet de vérifier l'exactitude des données.
 - **Contrôles de séparation des tâches** : Empêche une seule personne d'effectuer des opérations qui pourraient être utilisées pour commettre une fraude.
 - **Contrôles d'accès** : Limite l'accès aux informations et aux systèmes sensibles.
 - **Contrôles de sécurité physique** : Protège les actifs physiques de la banque.
 - **Contrôles de gestion des risques** : Permet de gérer les risques auxquels la banque est exposée.
 - **Contrôles de conformité** : Garantit que la banque se conforme aux lois et règlements
- Importance du SAP

Le système d'audit permanent est important pour les banques algériennes car il leur permet de:

- Gérer les risques auxquels elles sont exposées, tels que le risque de fraude et le risque d'erreur.
- Garantir la fiabilité de leurs informations financières.

- Respecter les lois et règlements applicables.

1.5 Les systèmes d'audit périodique

Les systèmes d'audit périodique sont une composante essentielle du système de contrôle interne. Ils permettent d'évaluer l'efficacité du contrôle permanent, qui est la composante la plus importante du système de contrôle interne.

Les systèmes d'audit périodique peuvent être réalisés par des auditeurs internes ou externes. Les auditeurs internes sont des employés de l'entreprise qui sont chargés de l'audit interne. Les auditeurs externes sont des professionnels indépendants qui sont mandatés par l'entreprise pour réaliser l'audit.

Les systèmes d'audit périodique comprennent généralement les éléments suivants :

- La planification : l'auditeur définit l'objectif et la portée de l'audit.
- L'exécution : l'auditeur examine les politiques et procédures du contrôle permanent, ainsi que les résultats des contrôles périodiques.
- La communication des résultats : l'auditeur communique les conclusions de l'audit à la direction de l'entreprise.

Les systèmes d'audit périodique sont importants pour garantir l'efficacité du système de contrôle interne. Ils permettent d'identifier les faiblesses du système de contrôle interne et de prendre des mesures correctives.

1.6 Le système de contrôle permanent

Le contrôle permanent est l'une des composantes du système de contrôle interne. Il s'agit de procédures permanentes qui sont mises en place pour prévenir ou détecter les erreurs et les fraudes.

Le contrôle permanent comprend les éléments suivants :

- La séparation des fonctions : les tâches essentielles doivent être réparties entre plusieurs personnes afin de réduire les risques de collusion ou de fraude.
- Les politiques et procédures : les politiques et procédures doivent être clairement définies et communiquées à tous les employés.

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

- La surveillance : les politiques et procédures doivent être surveillées et mises à jour régulièrement pour s'assurer qu'elles sont efficaces.¹⁴

Section 03 ; les normes du contrôle interne internationales

Les normes du contrôle interne internationales sont un ensemble de principes et de lignes directrices qui guident la pratique du contrôle interne dans le monde entier. Elles sont développées et publiées par l'Institut des auditeurs internes (IIA), une organisation professionnelle mondiale qui représente les auditeurs internes.

3-5-1) Les normes personnelles

Les normes personnelles du contrôle interne international sont les suivantes :

- Indépendance : Les professionnels du contrôle interne doivent être indépendants dans leurs jugements et leurs actions.
- Objectivité : Les professionnels du contrôle interne doivent être objectifs dans leurs jugements et leurs actions.
- Compétence : Les professionnels du contrôle interne doivent avoir les compétences et les connaissances nécessaires pour accomplir leurs tâches.
- Honnêteté et intégrité : Les professionnels du contrôle interne doivent être honnêtes et intègres dans leurs jugements et leurs actions.
- Confidentialité : Les professionnels du contrôle interne doivent respecter la confidentialité des

auxquelles ils ont accès¹⁵

3-5-2) Les normes de la fonction

Les normes de la fonction du contrôle interne international sont les suivantes :

¹⁴ Banque d'Algérie (Règlement n° 12-02 du 28 février 2012 relatif au système de contrôle interne des Établissements de crédit et des établissements de paiement), 2012

¹⁵ Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (Normes IIA), Section 100, Normes personnelles

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

Planification : Les professionnels du contrôle interne doivent planifier leurs activités de manière à atteindre leurs objectifs.

Exécution : Les professionnels du contrôle interne doivent exécuter leurs activités de manière à respecter les normes professionnelles.

Evaluation : Les professionnels du contrôle interne doivent évaluer leurs activités de manière à s'assurer qu'elles sont efficaces.

Communication : Les professionnels du contrôle interne doivent communiquer leurs résultats de manière claire et concise¹⁶.

3-5-3) Les normes de l'avis professionnel

Les normes de l'avis professionnel du contrôle interne international sont les suivantes :

- Objet de l'avis : L'avis professionnel doit porter sur l'efficacité du contrôle interne en relation avec des objectifs spécifiques.
- Compétence et ressources du professionnel du contrôle interne : Le professionnel du contrôle interne doit avoir les compétences et les ressources nécessaires pour émettre un avis professionnel.
- Objectivité et impartialité : Le professionnel du contrôle interne doit être objectif et impartial dans l'émission de l'avis professionnel.
- Respect des normes professionnelles : L'avis professionnel doit être conforme aux normes professionnelles applicables.
- Communication de l'avis : L'avis professionnel doit être communiqué de manière claire et concise¹⁷.

3-5-4) Les normes de planification et de supervision

Les normes de planification et de supervision du contrôle interne international sont les suivantes :

¹⁶ Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (Normes IIA), Section 200, Normes de la fonction

¹⁷ Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (Normes IIA), Section 700, Normes de l'avis professionnel

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

• Norme 201 : Planification

Cette norme exige que les professionnels du contrôle interne planifient leurs activités de manière à atteindre leurs objectifs. La planification doit prendre en compte les objectifs de l'organisation, les risques auxquels elle est exposée et les ressources disponibles.

Pour garantir une planification efficace, les professionnels du contrôle interne doivent :

- * Identifier les objectifs de l'organisation et les risques auxquels elle est exposée.
- * Déterminer les activités de contrôle interne nécessaires pour atténuer les risques.
- * Élaborer un plan d'audit qui définit les objectifs, la portée, la méthodologie et les ressources nécessaires pour l'audit.

• Norme 211 : Supervision

Cette norme exige que les professionnels du contrôle interne supervisent leurs activités de manière à s'assurer qu'elles sont exécutées conformément aux plans et aux normes professionnelles. La supervision doit être continue et doit être adaptée en fonction des besoins.

Pour garantir une supervision efficace, les professionnels du contrôle interne doivent

- * Examiner les dossiers d'audit et les résultats des travaux effectués.
- * Entretenir des relations régulières avec les responsables de l'organisation.
- * Communiquer les résultats de leurs travaux aux responsables de l'organisation.

Les normes de planification et de supervision du contrôle interne international sont essentielles pour garantir que les professionnels du contrôle interne effectuent leurs travaux de manière efficace et efficiente. Elles fournissent un cadre pour la planification, la supervision et l'évaluation des activités de contrôle interne¹⁸.

3-5-5) Normes du travail

• Norme 221 : Exécution du travail

Cette norme exige que les professionnels du contrôle interne exécutent leurs activités de manière à respecter les normes professionnelles. L'exécution doit être conforme aux plans et aux normes professionnelles, et doit être documentée de manière appropriée.

Pour garantir une exécution efficace, les professionnels du contrôle interne doivent :

¹⁸ Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (Normes IIA), Section 2000, Planification et supervision

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

- * Utiliser des techniques et des méthodes appropriées.
- * Collecter des éléments probants suffisants et pertinents.
- * Évaluer les éléments probants de manière objective et impartiale.
- * Documenter leurs travaux de manière appropriée.

- **Norme 231 : Evaluation du travail**

Cette norme exige que les professionnels du contrôle interne évaluent leurs activités de manière à s'assurer qu'elles sont efficaces. L'évaluation doit être continue et doit être adaptée en fonction des besoins.

Pour garantir une évaluation efficace, les professionnels du contrôle interne doivent :

- * Comparer les résultats de leurs travaux aux objectifs et à la portée de l'audit.
- * Identifier les améliorations possibles.
- * Faire des recommandations aux responsables de l'organisation.

Les normes du travail du contrôle interne international sont essentielles pour garantir que les professionnels du contrôle interne effectuent leurs travaux de manière efficace et efficiente. Elles fournissent un cadre pour l'exécution, l'évaluation et l'amélioration des activités de contrôle interne¹⁹.

Norme 2501 : Suffisance des preuves

Exigence

Les professionnels de l'audit interne doivent collecter des preuves suffisantes et pertinentes pour émettre un avis professionnel.

Explication

La suffisance des preuves est une mesure de la quantité de preuves nécessaires pour atteindre les objectifs de l'audit. Elle est déterminée par les facteurs suivants :

- Les objectifs de l'audit et les risques identifiés

¹⁹ Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (Normes IIA), Section 2400, Développement professionnel continu

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

- La nature des activités à auditer
- Les circonstances de l'audit

Les professionnels de l'audit interne doivent utiliser leur jugement professionnel pour déterminer la quantité de preuves nécessaires.

Norme 2502 : Validité des preuves

Exigence

Les professionnels de l'audit interne doivent collecter des preuves valides pour émettre un avis professionnel.

Explication

La validité des preuves est une mesure de la qualité des preuves. Elle est déterminée par les facteurs suivants :

- La fiabilité
- L'objectivité
- La pertinence
- L'obtention appropriée

Les professionnels de l'audit interne doivent s'assurer que les preuves qu'ils collectent sont

fiables, objectives, pertinentes et obtenues de manière appropriée ¹⁰

3-6) ; La complémentarité entre le contrôle interne et l'audit interne

Le contrôle interne et l'audit interne sont deux fonctions essentielles au sein du système bancaire. Ces deux activités sont complémentaires et contribuent à la maîtrise des risques, à la

²⁰ Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (Normes IIA), Section 2501, Suffisance des preuves

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

protection des actifs et à l'amélioration de la performance des banques.

Le contrôle interne bancaire est un ensemble de procédures et de techniques mises en place par la direction des banques pour assurer la sécurité des actifs, la conformité aux règles et réglementations, l'efficacité des opérations et la fiabilité des informations financières. Il s'articule autour de cinq composantes principales :

- L'environnement de contrôle, qui définit les principes et valeurs de la banque et la culture de son management.
- L'évaluation des risques, qui permet d'identifier et d'évaluer les risques auxquels la banque est exposée.
- Les activités de contrôle, qui sont mises en place pour atténuer les risques identifiés.
- Les informations et les communications, qui permettent de diffuser et de partager les informations pertinentes au sein de la banque.
- Le suivi des performances, qui permet d'évaluer l'efficacité du contrôle interne.

L'audit interne bancaire est une activité indépendante et objective qui vise à évaluer l'efficacité du contrôle interne. Il est réalisé par un service d'audit interne, qui est généralement composé d'auditeurs internes spécialisés.

Les principales synergies entre le contrôle interne et l'audit interne au niveau du système bancaire sont les suivantes :

- **La communication et la collaboration** : l'audit interne doit disposer d'une compréhension approfondie du contrôle interne pour pouvoir l'évaluer de manière efficace. Le contrôle interne doit également être en mesure de fournir à l'audit interne les informations et les données nécessaires à ses travaux.
- **La planification et l'exécution des activités** : le contrôle interne peut fournir à l'audit interne des informations sur les risques auxquels la banque est exposée, ce qui permet à l'audit interne de planifier ses missions de manière plus efficace. L'audit interne peut également fournir des recommandations au contrôle interne pour améliorer l'efficacité de ses dispositifs.
- **L'amélioration de la performance** : les travaux de contrôle interne et d'audit interne peuvent aider la banque à améliorer sa performance en identifiant et en atténuant les risques.

CHAPITRE I ; le contrôle interne bancaire

Exemple de collaboration entre le contrôle interne et l'audit interne au niveau du système bancaire

Dans une banque, le contrôle interne a mis en place un système de gestion des risques de crédit. L'audit interne a été chargé d'évaluer l'efficacité de ce système. L'audit interne a constaté que le système était bien conçu, mais qu'il n'était pas toujours appliqué de manière correcte. L'audit interne a émis des recommandations au contrôle interne pour améliorer l'application du système. Le contrôle interne a mis en œuvre ces recommandations, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité du système et de réduire le risque de défaut de paiement

Conclusion

Ce chapitre a plongé dans l'univers complexe du contrôle interne bancaire, en explorant les différentes facettes qui le composent, de la structure organisationnelle à l'impact des normes internationales en passant par son fonctionnement concret et sa complémentarité avec l'audit interne. Voici les points clés qui émergent de cette exploration :

Dans la Section 01, nous avons examiné les bases du contrôle interne bancaire. L'organigramme nous a permis de comprendre comment les différentes entités au sein des institutions bancaires sont responsables de la surveillance et de la gestion des risques. Le système d'information a été identifié comme un pilier central, garantissant l'intégrité et la confidentialité des données financières. Le système comptable assure la précision des enregistrements financiers. En outre, le contrôle du rendement du personnel et les tests de leur performance sont des mécanismes cruciaux pour s'assurer que les employés respectent les normes et contribuent à la sécurité et à la conformité.

Et dans La Section 02 nous a plongés plus profondément dans le fonctionnement concret du système de contrôle interne bancaire. Nous avons compris comment il surveille, identifie les risques, et corrige les erreurs et les fraudes, contribuant ainsi à la stabilité et à la confiance dans le secteur bancaire.

Dans la section 03 nous a familiarisés avec les normes du contrôle interne internationales, qui jouent un rôle fondamental dans la normalisation des pratiques bancaires à l'échelle mondiale. De la formation du personnel à la suffisance et à la validité des preuves, ces normes garantissent la cohérence et la qualité des opérations bancaires. Et souligné l'importance de la collaboration entre le contrôle interne et l'audit interne pour une gestion efficace des risques au sein des institutions bancaires.

**Chapitre 02: les
risques bancaires
Dans le système
bancaire algérien**

Introduction

Le système bancaire joue un rôle essentiel dans l'économie d'un pays. Il est responsable de la mobilisation de l'épargne et de la distribution du crédit, deux fonctions essentielles au développement économique.

Cependant, les banques sont également exposées à de nombreux risques, tels que le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Ces risques peuvent avoir un impact négatif sur la stabilité du système bancaire et sur la rentabilité des banques.

En Algérie, les banques sont soumises à un cadre réglementaire et prudentiel visant à renforcer la stabilité du système bancaire et à protéger les déposants. Ce cadre réglementaire comprend des normes en matière de capital, de liquidité, de concentration des risques et de gouvernance.

Cependant, des anomalies dans les mécanismes de maîtrise des risques ont été identifiées au cours des dernières années. Ces anomalies sont liées à lacunes dans la réglementation et la supervision, à un manque de ressources et de compétences, et à une culture du risque insuffisante.

Ce mémoire vise à analyser les risques bancaires dans le système bancaire algérien. Il s'appuiera sur une revue de la littérature, des données statistiques et des entretiens avec des professionnels du secteur bancaire.

Section 01 ; le risque bancaire en Algérie

Les banques et établissements financiers algériens développent, de plus en plus leurs activités pour accroître leurs résultats. Cette situation se traduit par une prise de risque important pour ces derniers, c'est pour cette raison qu'elles sont placés plusieurs techniques de gestion et de couverture dans le but de minimiser les risque plusieurs techniques de gestion et de couverture dans le but de minimiser les risque

1. Définition du risque

Le risque correspond à l'occurrence d'UN fait imprévisible, ou à tout le moins certain, susceptible d'affecter les membres, le patrimoine, l'activité de l'entreprise et de modifier son patrimoine et ses résultats. Tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur les résultats. Le risque, inhérent au secteur bancaire distingue par sa multiplicité et par son caractère multidimensionnel ne pouvant être mesuré par un seul indicateur.

1.1. Définition du risque bancaire

Le risque est aujourd'hui un objet spécifique, mesurable et quantifiable, et un facteur de performance. Le management ou gestion des risques est l'ensemble des outils, des techniques et des dispositifs organisationnels qui permettent de mesurer et de contrôler les risques.

1-2 Notion de risque :

Le risque peut être défini comme : « un engagement portant une incertitude dotée D'une probabilité de gain ou de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte.»¹
L'AMF, dans son cadre de référence du contrôle interne et de la gestion des risques,²
Stipule quant a elle que « le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptible d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les Objectifs de la société ou sa réputation »³
Dans la définition de l'IFACI : « le risque est la possibilité que se produise un

¹ G.NAULEAU & N.ROUACH :« le contrôle de gestion bancaire et financière », revue de banque, 1999, P310

² J.BESSIS : « gestion des risques et gestion actif passif des banques », édition, DALLOZ, Paris 1995 P 19

³ IFACI France : « s'initier à l'audit interne », P12 documentation de la CNEP-Banque

Événement qui aura un impact sur la réalisation des objectifs. Le risque se mesure en termes D'impact et de probabilité ». ⁴

Le risque est en général exprimé en multipliant sa probabilité d'occurrence et son impact

$$\text{Risque} = \text{Probabilité} \times \text{Impact}$$

Ainsi le Comité de Bale le définit comme « un risque direct ou indirect de perte résultant de processus interne, de personnes et de système défaillants inadéquats, ou d'événement externe

Cette définition inclut d'autres éléments comme le risque juridique, le risque Informatique, le risque comptable, le risque déontologique, de fraude, de perte ou vols. Par Ailleurs, le risque de réputation et le risque stratégique ne font pas partie des éléments cités

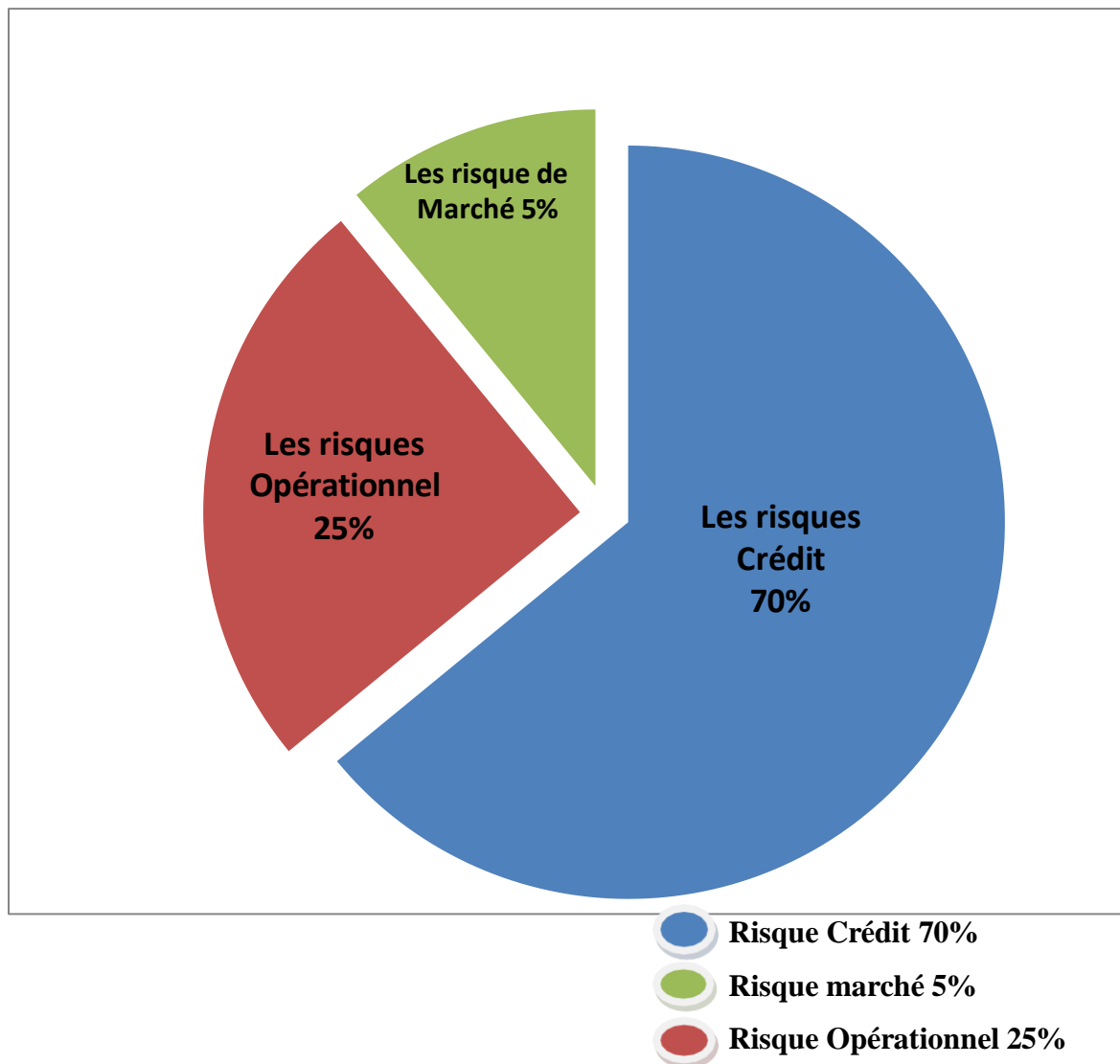
1-3 Concept de risque bancaire

Le risque est un danger clairement identifié associé à la survenance d'un événement ou d'une série d'événements. Nous savons ce que nous ne savons pas, mais c'est à peu près tout ce que nous savons : il n'y a pas de meilleure définition de l'incertitude. Savoir anticiper, repérer les débordements potentiels, mettre en place un suivi systématique et une collecte de données, c'est aussi savoir anticiper ⁵.

⁴ F.CORDEL : «gestion des risques et contrôle interne », Vuibert, Paris, mars2013, P19

⁵ [Http : //www.tn.apbt.org.tn](http://www.tn.apbt.org.tn) consulté le 25/09/2018 à 21h40.

Figure N°2 : Les trois types de risque



1-4. Systèmes de mesure des risques et des résultats

Le règlement 11-08 aborde les systèmes de mesure des risques suivants

1.4.1. Le système de mesure le risque de crédit

Le risque de crédit, également appelé risque de contrepartie, est un risque inhérent. Le risque de contrepartie spécifie la défaillance de la contrepartie qui détient des créances ou des dettes. Le risque de crédit est le risque le plus ancien, directement lié à la qualité des actifs.

On distingue l'ensemble des risques associés à ce niveau à s'avoir ⁶:

⁶ COUSSERGUES, « La banque : structures, marché, gestion ». Edition Dalloz, paris 1996, p.50.

a- Le risque de garantie : Risque de perte si non exercé Garanties relatives aux indemnités de défaut ou garanties en cas d'insuffisance du produit de ces litiges Pour couvrir la dette accumulée par le débiteur.

b- Le risque de concentration : Une diversification insuffisante du portefeuille concurrent en termes de secteur économique, de région géographique ou de taille de prêteur peut entraîner des pertes importantes ;

c- Le risque de change : Le concept de risque de change est l'incertitude des taux de change. Il s'agit de l'évolution défavorable d'une devise par rapport à une autre à court terme. Dans le cas des banques, il correspond aux pertes dues aux taux de change.

d- Le risque de pays ; Selon Bernard MAROIS le risque pays est défini comme étant : « le risque de matérialisation d'un sinistre, résultant du contexte économique et politique d'un état étranger, dans lequel une entreprise effectue une partie de ses activités⁷.»

Ce risque est lié au contexte économique et monétaire du pays dans lequel L'emprunteur séjourne il est indépendant de la situation financière du débiteur ; ce dernier est solvable mais la situation financière de son pays permet pas de transfert de la devise vers l'étranger entraînant ainsi le non recouvrement de la dette.

e- Le risque de fraude : Risque d'arnaques diverses exposés à la banque tant en interne qu'en externe du fait de ses activités dernier⁸

f- Le risque d'initiés : Il s'agit de concours accordés à des conditions hors marché, ou selon des procédures exceptionnelles de la banque dans laquelle ils sont intéressés ;⁹

g- Le risque légal et réglementaire : Le non-respect des réglementations gouvernementales peut entraîner : infligeant directement ou consécutivement des pertes aux institutions financières l'impossibilité de faire valoir la garantie ;

Les problèmes de risque de crédit sont souvent associés à des erreurs d'audit Contrôles internes et gestion des risques. Il y a environ huit ans, le sous-comité bancaire L'organisme de surveillance de l'Institut monétaire européen mène une enquête sur les causes profondes Pertes subies par les banques en difficulté dans l'Union européenne. Analyse initiale des 68 agences de crédit auxquelles elles ont été confrontées **75 %** des problèmes financiers indiquent que le risque de crédit est leur principale préoccupation En raison de la grave situation dans le secteur bancaire.

1-4-2 Les risques de marché

⁷ B.MAROIS : « le risque pays », imprimerie des presses universitaire de France, France, décembre 1990, P05

⁸ www.oag-bvg.gc.ca rapport 1-géré le risque de fraude. Consulté le 26/09/2018 à 19h40.

⁹ Idem

Les risques de marché sont issus d'un bouleversement soudain du cours d'un actif négocié sur un marché, et qui n'a pas dans sa provenance le caractère de la solvabilité de l'expéditeur de l'actif, mais on est retardé au cas du danger de contrepartie.

Selon Henri JACOB et Antoine SARDI, « le danger de marché sont les pertes potentielles périodiques de la réversion du flux des dépenses financières détenues par le portefeuille de liquidation ou par le détenteur d'une manière de marché. Ces dépenses financières sont rationnelles au danger de rapport d'intérêt, au danger de change »¹⁰.

En effet, même le rôle de l'intermédiation de marché, les risques auxquels sont confrontés les intermédiaires financiers pourraient s'additionner et se cumuler d'avantage. Les pertes liées au danger de marché peuvent oublier l'orchestre des surabondances qui convaincent les opérations, remplaçant Sylvie de COUSSERGUES : « le danger de terrain sur opérations est lié à l'inverse soudain du résultat des opérations créées par le portefeuille-titres de la banque »¹¹.

Aussi remplaçant François DESMICHT : « le danger de marché, c'est le danger de réaliser des moins-values ou des pertes à la vente des titres détenus et différents facteurs peuvent dépendre de l'origine de cet effet :

- L'affaiblissement avant-première des détenteurs des titres ;
- L'liquidité des titres à asservir ; il n'y a pas à peine d'acheteurs ;
- L'nécessiter de asservir soudain les titres, pareil à un détenteur inférieur »¹²

Il existe généralement deux types à savoir¹⁴

a- Le risque de liquidité : Le bureau de crédit ne peut-il pas répondre ? Demandes de paiement des clients. Elle découle de changements de maturité tels que : La durée de vie des ressources bancaires est plus courte que la durée de vie de ces emplois. Ce risque est principalement concerné les établissements de crédit professionnels, notamment les établissements financiers tels que : Spécialisés dans les prêts immobiliers personnels (long terme). Économies de ressources (court terme).

Ce risque comporte deux origines :

- Le risque de liquidité immédiate ;
- Le risque de transformation

b- Le risque de taux : Est-ce l'impact négatif d'évolutions défavorables ? Un taux d'intérêt

¹⁰ JACOB Henri, SARDI Antoine, « management des risques bancaires », édition AFGE, Paris, 2001, p.20.

¹¹ COUSSERGUES Sylvie, « gestion de la banque : diagnostic à la stratégie », 4ème, éd DUNOD, Paris 2005, p 109

¹² DESMICHT François, « pratique de l'audit bancaire », édition DUNOD, Paris 2004, p.257

¹⁴ BESSIS J. « Gestion des risques et gestion active-passive », Edition DALLOZ, PARIS 1995, p.44

Selon la situation financière de l'institution financière. Ce risque Le bénéfice multiplié par la valeur économique de ces créances, dettes et actifs hors bilan

1-4-3 Le risque opérationnel ;

Selon le document du Comité de Bâle, le risque opérationnel est défini comme « risque ». Pertes directes ou indirectes causées par des processus internes, du personnel ou des systèmes Défectueux, inadéquat ou causé par des événements externes¹⁴.

L'exemple suivant illustre les principaux résultats pour le risque opérationnel.

- Erreur de transaction.
- Défaillance du système ou du processus.
- Suspension ou suspension des activités.
- Compromis d'informations liées à la sécurité, l'intégrité ou la confidentialité ;
- Usurpation, piratage et transactions frauduleuses.
- Tout acte ou omission, qu'il soit intentionnel ou non.
- Fraude et vol commis par des employés ou des tiers.
- Menaces et attentats terroristes.
- Catastrophes naturelles¹⁵

Ce risque comporte neuf catégories de risque.

a- Le risque juridique : Y a-t-il un risque de conflit ?

Responsabilité de la Banque en cas d'inexactitudes, d'omissions ou de lacunes Les contrats et autres actes juridiques nous lient à des tiers.

b- Le risque comptable : Il existe ici un risque de manque de fiabilité et d'incomplétude des données Non seulement la comptabilité et la finance, mais aussi l'indisponibilité des informations à ce moment-là régulier;

c- Le risque de ressources humaines : Je suis principalement concerné par les risques de gestion, Vous pouvez être techniquement, opérationnellement et financièrement impliqué dans :

- Risque de violation des documents réglementaires.
- Risque que les politiques sociales ne correspondent pas aux attentes individuelles.
- Risque de notifier les besoins du personnel.
- Risque de violer les préoccupations du public

¹⁴ JACOB Henri, SARDI Antoine, Op.cit., p.21

¹⁵ LAMARQUE Eric, HIRIGOYEN Gérard, « management de la banque, risque, relation client, organisation» éd PEARSON, Paris, 2005, p.75

d- Le risque de règlement : La réglementation bancaire est très complexe et contraignante. Dur sur les bureaux de crédit. Le non-respect peut entraîner des amendes ou des pénalités. Sanctions imposées par la loi ou par les autorités réglementaires. Crime commis Être honnête peut parfois avoir un prix.

E- Le risque de transformation : C'est vrai que les banques doivent y mettre des ressources. Financement à court terme et à long terme.

F- Le risque informatique ; Il s'agit d'un risque associé à une mauvaise architecture, Coût élevé, sécurité médiocre, et cela se manifeste par l'amnésie. Confidentialité, fraude potentielle, échec, etc.

G- Le risque de déontologie : L'activité des marchés financiers peut créer une confusion entre les intérêts. Clients, entreprises et parfois même direction. Code d'éthique. Des réglementations ont été édictées pour moraliser ces activités. Toute violation comporte un risque sérieux de compromettre l'intégrité et la conduite. Réputation de l'établissement.

h- Le risque stratégique : Les stratégies des établissements de crédit couvrent de nombreux domaines. Une ressource toujours plus importante. Ces stratégies comprennent, par exemple : entrer sur le marché, introduire de nouveaux produits et de nouvelles activités, Croissance externe par l'innovation des systèmes d'information et les fusions-acquisitions. Erreur les ressources utilisées deviennent sans valeur, Grave perte de matériel.

i- Le risque systémique : C'est le risque de défaut des établissements de crédit tels que Le système bancaire est indépendant grâce aux transactions interbancaires, Participation et solidarité de la banque lorsqu'elles sont déclarées par l'une des entités constitutives de la banque. La faillite peut complètement s'effondrer.

j- Le risque de blanchiment : C'est le risque de défaut des établissements de crédit tels que Le système bancaire est indépendant grâce aux transactions interbancaires, Participation et solidarité de la banque lorsqu'elles sont déclarées par l'une des entités constitutives de la banque. La faillite peut complètement s'effondrer.

e- Le risque de système d'information ; Il existe un risque de dysfonctionnement ou de détérioration. En raison d'une défaillance du système de traitement de l'information, Le matériel ou les erreurs, la manipulation ou d'autres causes (virus) ont un effet. Programme d'exécution.

3-2) Méthodes de mesures des risques bancaires

Risques que toutes les activités bancaires font courir aux participants Les opérations sur marge sont ¹⁶:

A) Méthodes de mesures le risque de crédit

Dans le nouvel accord Bâle II, chaque établissement aura le choix entre trois méthodes :

- La méthode Standard (notation externe) ;
- La méthode IRB Fondation (notation interne simple) ;
- La méthode IRB Avancée (notation interne complexe).

L'idée sous-jacente à la multiplicité des modèles d'évaluation du risque de crédit est D'inciter davantage les meilleures pratiques en matière de mesure et de contrôle de risque de crédit pour calculer au mieux les charges en fonds propres.

Les approches de mesure de crédit doivent être envisagées en tenant compte d'une Dimension évolutive, en effet le comité de Bâle espère voir de

En effet, les établissements de crédit auront donc globalement deux grandes options : soit laisser la responsabilité de la notation de leurs portefeuilles à des organismes de notation externes, soit chercher à élaborer en interne des systèmes de gestion des risques des contreparties pleinement adaptés à la nature de leurs activités.

A-1) Approche Standard ¹⁶

Cette approche, effective depuis le 1er janvier 2007, s'appuie sur des classifications de risques déterminées par des notations externes (agences de notation, assureurs crédit...).

La pondération de l'exposition est basée sur des notations externes. Il existe différentes grilles de pondération pour différentes catégories d'emprunteurs. Un actif pondéré est un actif qui exclut certaines provisions.

Sept catégories d'emprunteurs sont définies dans la grille de pondération : souverain, secteur public non souverain, banque, entreprises, particuliers, prêt immobilier garanti, prêt commercial garanti.

L'approche standard donne un statut de financement similaire à Bâle I (8%), mais avec une modification significative de l'allocation hypothécaire de 2,8% (pondération de 35%) au lieu de 4%.

La distinction entre pays OCDE et non-OCDE ne s'applique pas aux dettes souveraines ou bancaires.

¹⁶ COUSSERGUES SYLVIE, Bourdeaux Gautier, Op.cit. p.57.

¹⁶ DE COUSSERGUES Sylvie, BOURDEAUX Gautier, op.cit, pp 57-58

Chapitre II Les risques bancaires dans le système bancaire algérien

Les contrats de moins d'un an sont soumis à un facteur de conversion de 20 % au lieu de 0 %. Pour déterminer les pondérations selon les catégories d'emprunteurs, les banques doivent s'appuyer sur des « évaluateurs externes ». L'accréditation de ces agences de notation externes par les régulateurs nationaux définit six critères de sélection : objectivité, indépendance, accès international et transparence, publication, ressources et crédibilité¹⁶.

$$\text{FPR} = 8\% \text{ APR}$$

$$\text{APR} = A * P$$

Avec:

P ; Pondération du risque.

A ; Actifs.

APR ; Actif Pondérés des Risques.

FPR : Fonds Propres Réglementaires.

Cette méthode permet d'évaluer la fiabilité des contreparties sur la base des notations attribuées par les agences de notation. Les systèmes de notation les plus courants consistent en environ 10 notes représentées par deux ou trois lettres, ou deux lettres et des symboles (+) ou (-).

AAA ou AA+ : capacité extrêmement forte de respecter ses engagements financiers ;

AA ou A+ : capacité très forte de respecter ses engagements financiers ;

B : capacité à respecter ses engagements financiers à court terme ;

< B : souvent en défaut.

Ce tableau présente les principales pondérations des détections nettes à retenir pour le calcul de l'exigence de fonds propres en approche standard. La pondération des clients est basée sur les notes

Tableau N°2: La Méthode standard (notations Standard & Poor's)

	AAA/AA	A+/A-	BBB+/BBB-	BB+ /B-	Inférieur à B-	Sans notation
Etat	0	20	50	100	150	100
Banques	20	50	50	100	150	50
Entreprises	20	50	100	150	100	
Particuliers						75

Source : Standard and Poor's

¹⁶ DE COUSSERGUES Sylvie, BOURDEAUX Gautier, op.cit, pp 57-58

A-2) Approche Notations Internes simples (Internal Ratings Based) 7

Pour calculer les pondérations de risque, les banques doivent : Calculez les quatre paramètres selon que vous choisissez une notation interne complexe ou une notation interne unique. , à compter du 1er janvier 2007, ce qui suit s'applique : Uniquement pour les entreprises avec savoir-faire Reconnu par les autorités réglementaires.

- **Probabilité de défaut (PD)** : pour mesurer la probabilité de défaillance d'emprunteur dans le temps :
- **Exposition en cas de défaut (ECD)** : équivalent au montant qu'il doit Contrepartie (pour les prêts, il s'agit du capital restant plus les intérêts courus). Sans limite de temps) Si vous manquez à vos obligations :
- **Perte en cas de défaut (PCD)** : Cela représente le pourcentage de risque perdu par l'événement Défaut. Nous estimons donc le taux de récupération (TR), ou une partie de l'exposition. Ce que l'autre partie peut rembourser :

$$\text{PCD} = \text{ECD} * (1 - \text{TR})$$

- **Perte moyenne attendue = PCD * PD**

Ces paramètres sont Comité de Bâle sur le calcul des actifs pondérés en fonction des risques.

Une approche de notation interne simple et une approche de notation interne complexe se différencient essentiellement par les points suivants : Donnée de base. Certains viennent des banques elles-mêmes. Estimations, autres déterminées par l'autorité gouvernante¹⁷

2.3. Méthode IRB avancée

Perte en cas de défaut (« LossGiven Default » LGD), exposition par défaut (« ExposureAt ») Variation de la version précédente fournie indépendamment par la banque Estimations pour tous les paramètres de risque : probabilité de défaut. La Commission a également défini une approche avant-gardiste qui entrera en vigueur dès le premier jour.

Cette méthode est destinée aux grandes banques avec des risques et des rendements complexes. Surtout pour les activités transfrontalières, ces entreprises devraient :

- Mettre en place un ensemble d'outils interne d'identification et de suivide la liquidité ;
- Élaborer des scénarios de crise de liquidité et des plans d'urgence pour

¹⁷ LAMARQUE Eric, HIRIGOYEN Gérard, « Management de la banque, risques, relation client, organisation », Edition PEARSON, Paris, 2005, p 45-46

Faire face à de telles crises convulsions;

- Informer la Commission Bancaire de l'évolution de la situation de liquidité

C'est le pouvoir exécutif de l'agence de crédit qui fixe la politique générale gestion des liquidités. Au moins deux fois par an, rapporter les résultats de l'analyse au comité.

Recommandation¹⁸.

2.4. Choix de la méthode d'estimation

Le choix d'une méthode de notation interne est une opportunité pour les banques. En effet, en fonction des décisions stratégiques de chaque entreprise. En effet, si la méthode standard base sur les notations externes est très simple, le degré de liberté dans l'allocation du capital est très faible, Répartition des ressources.

Tableau 2 : Les approches d'estimation du risque de crédit

	Méthode Standard	Méthode Notation Interne Approche fondation	Méthode Notation Interne Approche Avancée
Paramètres	Pondérations fixées à partir de notations externes	PD estimation interne Les autres non	Estimations internes PD, LGD, READ, EL
Simplicité de la méthode	Élevée	Moyenne	Faible
Marge de latitude par rapport à l'allocation de capital	Faible	Moyenne	Élevée

C) Méthodes de mesures de risques opérationnel

Il existe trois façons de mesurer le risque opérationnel. C'est certainement ainsi Trois options avec des exigences de capital réduites en fonction des besoins sophistication de l'approche. Les banques pourraient s'éloigner des approches plus simples L'approche la plus complexe dans le développement de systèmes et de pratiques Une mesure plus

¹⁸ DE COUSSERGUES Sylvie, GAUTIER Bordeaux, op.cit, p 58.

Sophistiquée du risque opérationnel¹⁹.

C-1) Approche indicateur de base (BIA : Basic Indicator Approach)

Produit net requis pour couvrir les pertes liées au risque opérationnel Le secteur bancaire (PNB) est multiplié par un ratio fixe fixé par le régulateur entre 15% et 20%, prennent généralement la valeur de 15%. Il représente la relation entre les exigences Les fonds propres sont tous secteurs, et les indicateurs sont tous secteurs.

Où : **FPRO** = exigence de capital pour risque opérationnel

PNB total est le produit brut annuel moyen sur les trois dernières années

C-2) Approche standard (SA : "Standardised Approach")

Toujours dans l'approche standard, le produit brut est utilisé pour mesurer Échelle probable des activités bancaires et expositions correspondantes fonctionné. Toutefois, au lieu de calculer le niveau des exigences de fonds propres Comme pour l'approche des indicateurs fondamentaux, les banques doivent mener leurs activités en : Travail. Cette exigence est multipliée par le produit net bancaire de l'entreprise (8 métiers) Varie selon les métiers via un facteur de pondération (donné par le régulateur)²⁰.

C-3) Approches de mesures avancées (AMA : Advanced Measurement Approaches)

Dans le cadre de l'approche Advanced Mesures, la notion de risque est pleinement développée importance, car il s'agira d'évaluer les pertes potentielles dans 99,9% des cas. C'est une méthode plus compliquée, réservée à la plupart Avancée et la plus sujette aux risques, permettant l'optimisation des besoins de financement Faire le ménage. Par ici, Des exigences de capital inférieures sont autorisées, les critères suivants doivent être remplis

- **Un critère général** : l'approbation préalable de l'autorité de supervision.
- **Des critères qualitatifs** : une fonction " risque opérationnel" indépendante, une implication des dirigeants, un reportions régulier des expositions et des pertes, une documentation sur les contrôles et les procédures, des audits internes/externes.
- **Des critères quantitatifs** : processus de gestion et bases de données cohérents avec la définition du risque opérationnel, système d'information approprié, procédures en cas de changement de taille, revue périodique des méthodologies et paramètres

¹⁹ Idem

²⁰ CHARLES Pierre, Pupion, « économie et gestion bancaires », Op.cit., p.88

Section02 ; Système de maîtrise de risque et de contrôle interne

Ce chapitre décrit le dispositif de contrôle interne dans les banques. De Ce chapitre est divisé en trois sections. La première section est consacrée aux mécanismes théoriques de contrôle interne. Économiquement La deuxième section a abordé le concept de surveillance. Opérations bancaires nécessaires à la stabilité du système ; nous avons Même si l'on considère que ce dernier est soumis à une réglementation stricte édictée par la Commission Bâle respecte ses accords (Bâle I et Bâle II). Ce règlement est basé sur Premièrement, le respect du ratio Cook fixé par l'accord de Bâle I ; Conforme aux ratios McDonough spécifiés dans Bâle II. Dans la troisième partie de ce travail, Une variété de risques a été identifiée qui pourraient avoir un impact sérieux sur les activités de la banque Les institutions financières et comment mesurer leur risque.

2.1 - La maîtrise de risque :

Le risque bancaire selon la réglementation algérienne doit être maîtrisé par le biais de l'article 72 du règlement n°11-08 correspondant au 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne

Des banques et des établissements financiers. Ce rapport comprend notamment, les éléments essentiels et les principaux enseignements qui peuvent se dégager de la mesure des risques auxquels ils sont exposés, la sélection des risques de crédit ainsi que l'analyse de la rentabilité des opérations de crédit. Les banques et établissements financiers sont obligés d'élaborer, au moins une fois par an, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques auxquels ils sont exposés. Réduire ou transférer un risque (BERNARD, GAYRAUD, & ROUSSEAU, 2013) (par exemple, utilisation des dérivés de crédit), et enfin accepter un risque.

2.2- L'importance de la maîtrise des risques

Le besoin de gestion des risques dans les banques a considérablement augmenté au cours des dernières années. Instruments financiers tels que les produits dérivés (tels que les contrats à terme et les options).

La gestion des risques reflète une volonté d'améliorer les processus décisionnels au sein d'une organisation. Contexte d'incertitude : "Maximiser les avantages et minimiser les coûts". Elle les soutient Des activités qui favorisent l'innovation afin d'obtenir de meilleurs profits Avec des résultats, des coûts et des risques acceptables. Le but est d'équilibrer S'applique à toutes les organisations (ZMARROU, 2006).

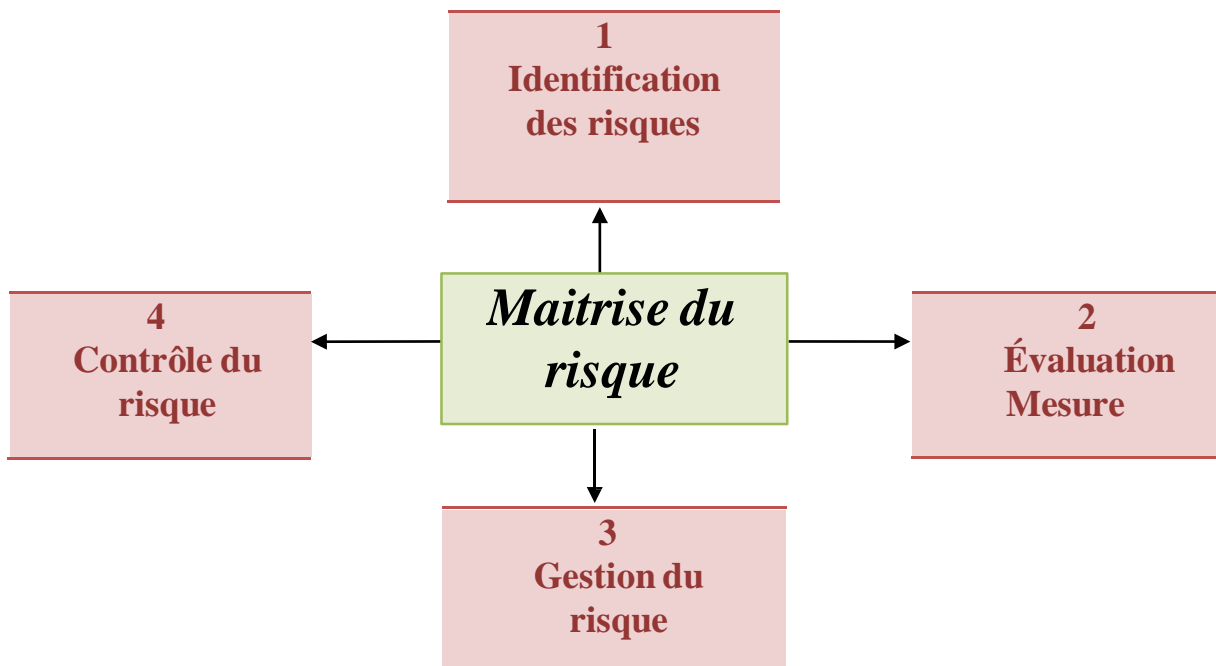
Les banques doivent identifier, définir, mesurer les risques et les affecter aux «

Propriétaires des risques ». Tous Ensuite, il est important de fixer des limites et d'établir un suivi et des rapports. Leur développement personnel et global¹³.

2.3- Les modalités de maîtrise des risques

L'approche de gestion des risques est divisée en quatre phases et illustrée dans le schéma ci-dessous.

Figure N°1 : Les étapes de maîtrise des risques



Source : ZMARROU Hicham : « le dispositif de maîtrise des risques et le contrôle interne », paris 35

2.3.1 -L'identification des risques

L'identification des risques est une tâche continue et est déterminée par :

- les risques spécifiques auxquels l'entreprise est exposée et les sources de ces risques ; Spécifié et défini.
- Déterminer le niveau de risque et de récompense auquel une entreprise doit se préparer Décrit en termes mesurables en fonction de l'objectif.
- Le catalogue global des risques d'une entreprise peut croître et diminuer en : Peut changer de stratégie, s'adapter au marché, se développer Technologie ou autres événements connexes

¹³ CHARLES Pierre, Pupion, « économie et gestion bancaires », Op.cit., p89.

2.3.2 - La mesure des risques

Pour une évaluation et une mesure appropriées des risques :

- Les mesures doivent être suffisamment complètes pour couvrir toutes les sources de risque grave.
- Les processus de mesure doivent répondre aux besoins des clients et évoluer en conséquence. Les utilisateurs de ce type d'informations.
- Les positions ouvertes peuvent être subdivisées en fonction de sous-limites : Partenaires commerciaux, activités, produits ou autres mesures permettant de contrôler l'entreprise;
- Les critères utilisés pour mesurer chaque type de risque doivent être utilisés. Des principes similaires s'appliquent à tous les produits et activités mesurés.

2.3.3 - La gestion du risque

Surveiller les déversements potentiels et mettre en place des systèmes de surveillance et de collecte de données systématiques qui déclenchent des alarmes dès que des événements inhabituels se produisent.

Systématiques prises par les banques pour identifier et surveiller les risques. La gestion des risques bancaires comprend des techniques, des outils et des dispositifs¹⁴.

- Décider et initier une réponse appropriée. L'exposition doit être basée sur l'évaluation du risque constant pour un rendement constant.
- L'administrateur doit garantir l'activité. Nous ne subissons aucune perte de nos activités commerciales. Cela pourrait menacer sa viabilité.
- Des procédures doivent être mises en place. Identifier et évaluer les alternatives. Gestion sélective des situations à risque. Appliquer et prendre les mesures appropriées. Politique bancaire.

2.3.4 - Le contrôle du risque

- Groupe responsable de la gestion des risques. Fixez des limites appropriées. Les risques doivent être indépendants du groupe de production à risque;
- Limites et politiques de risque. Une entreprise doit être cohérente.
- Le rapport doit montrer comment. Idéal pour la direction et les membres du groupe. Informations faciles à utiliser, complètes et à jour. Exposé au risque.

2.4 Les moyens de maîtrise des risques

Les moyens de maîtrise des risques sont les stratégies, les pratiques et les méthodes utilisées par les organisations pour identifier, évaluer, atténuer et gérer les risques auxquels

¹⁴ LUC Bernet Rolande, Principe et technique bancaires, Edition DUNOD, 2008, p.40.

Elles sont confrontées. Dans le contexte bancaire et financier, la maîtrise des risques revêt une importance particulière pour assurer la stabilité, la sécurité et la conformité des opérations

2.4.1 Le risque de crédit ;

Les agences de crédit ont tout intérêt à intensifier les efforts de mise en œuvre Mise en place des procédures et outils de prévention du risque de crédit via la grille des risques de crédit Délégation, formules de valorisation adaptées à chaque catégorie de clients, et plus grandes possibilités de recours Garantie

2.4.2 Risque de marché

Correspond aux pertes susceptibles de provenir de la diminution de la valeur des actifs à la suite de l'évolution défavorable des cours, les quels sont plus ou moins volatils selon, entre autres, les perspectives économiques, les taux d'intérêt L'importance de ce risque dépend largement de la structure de portefeuille de titres d détenus. Le risque de marché englobe trois types de risques :

a. Le risque de taux d'intérêt

Il désigne le risque de voir les résultats de la banque affectés à la baisse suite à une évolution défavorable du taux d'intérêt.

b. Le risque de change

Il se traduit par une modification de la valeur d'un actif ou d'un flux monétaire suite au changement du taux de change.

c. Le risque de position sur actions et produits de base

Qui se traduit par une évolution défavorable des prix de certains produits spécifiques(les actions, matières premières et certains titres de créances).

2.4.3 Risque opérationnel

Le comité de Bâle définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, des agents, des systèmes internes ou d'événements externes ».Il renvoie donc à des inefficiences de l'organisation et du management de l'institution. Sont inclus dans cette définition : le risque juridique, le risque informatique, le risque comptable, le risque déontologique, fraude, pertes et vols. Sont exclus : le risque de réputation et le risque stratégique. Le risque opérationnel correspond à une série de pertes occasionnées par la gestion de l'établissement qui ne sont pas liées directement au risque de marché ou de crédit. Ce risque réside dans la difficulté de sa quantification, ce qui rend sa gestion assez complexe. Dans le nouveau ratio de solvabilité du comité de Bâle, le risque opérationnel

Fait l'objet d'une exigence de fonds propres.

a. Le risque de liquidité

Correspond à un manque de liquidité ou à une insuffisance de fonds au sein de la banque, c'est l'illiquidité. La banque se retrouve dans une situation où ce qu'elle a prévu auparavant ne correspond pas à la réalité. Ses engagements envers sa clientèle ne sont pas respectés. Ceci est causée par le fait que la banque ne maîtrise pas ses activités et/ou d'une mauvaise appréciation de la valeur des instruments financiers.

2. La réglementation bancaire en Algérie :

La réglementation bancaire en Algérie est régie par la Banque d'Algérie, qui est l'autorité de régulation du système bancaire algérien. La Banque d'Algérie est chargée de veiller à la stabilité et à la solidité du système bancaire, et de protéger les intérêts des déposants.

2.1 Concept de la réglementation

La réglementation est définie comme étant : « L'ensemble de textes de nature législatives et réglementaires dont la plupart sont codifiés au sein du code monétaire et financier »¹⁵.

2.2 Objectifs de la réglementation

- Introduire des contrôles stricts pour assurer la protection Partenaires bancaires (clients, déposants, épargnants), notamment dans les situations où : Si une banque fait faillite, on s'attend à ce que sa sécurité soit menacée.
- Des situations comme celle-ci peuvent provoquer la panique Déposants d'autres banques particulièrement bien gérées facilité. Le manque de confiance envers l'un d'entre eux pourrait donc être la cause de la pénurie Ou encore la perte de confiance et le dysfonctionnement de tous les systèmes de paiement. Travail
- La réglementation devrait garantir que les risques sont contrôlés et que des risques modérés sont pris. Pour éviter et limiter les scénarios catastrophiques et les effets pervers.

¹⁵ DE GAUSSERGUES Sylvie, « Gestion de la banque, du diagnostique a la stratégie », éd DUNOD, Paris, p35

- Des réglementations bancaires sont en place pour permettre la conduite des activités bancaires Un moyen puissant et intelligent de prévenir les risques associés aux déposants.
- La régulation bancaire considère sa tâche principale comme la protection des

banques elles-mêmes. Éviter le risque systémique et assurer la stabilité du système bancaire.

- Les règles ont désormais une dimension internationale Engagement envers une large gamme d'applications. La faillite affecte Malheureusement, le système bancaire international devient de plus en plus centralisé. Lorsqu'une banque fait faillite, cela provoque un effet domino. Faire venir des milliers de déposants, en particulier d'autres banques¹⁶.

2.3 Le règlement n°11-04 relatif au risque de liquidité

Le règlement n°11-04 relatif au risque de liquidité est un texte réglementaire algérien publié le 24 mai 2011 par la Banque d'Algérie. Il a pour objectif d'améliorer la gestion du risque de liquidité des banques et établissements financiers algériens.

Le règlement définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer, ou compenser, une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Il impose aux banques et établissements financiers algériens de mettre en place un dispositif de gestion du risque de liquidité, comprenant notamment :

- Une identification et une évaluation régulière du risque de liquidité ;
- La mise en place de mesures de réduction du risque de liquidité ;
- Un suivi et un contrôle du risque de liquidité.

Le règlement fixe également des exigences quantitatives en matière de liquidité. Les banques et établissements financiers algériens doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100 %. Ce coefficient est calculé en divisant les actifs liquides par les engagements à court terme.

Le règlement n°11-04 relatif au risque de liquidité a été mis en place dans le cadre des réformes du secteur financier algérien. Il vise à renforcer la stabilité financière du

¹⁶ Extrait de « La gestion des risques après 2013 », approche des risques par le secteur bancaire et financier, janvier 2010, [http:// forum@forum-des-competence.org](http://forum@forum-des-competence.org).

Système bancaire algérien et à protéger les dépôts des épargnants¹⁷.

1.4 Le règlement n°14-03 relatif à la classification des risques bancaires

Le Règlement n°14-03 relatif à la classification des risques bancaires en Algérie établissent les normes et les lignes directrices pour la classification des créances et des engagements des établissements de crédit. Ce règlement vise à promouvoir une gestion prudente des risques au sein du système bancaire algérien en assurant une évaluation précise et cohérente des risques associés aux prêts et aux autres formes d'engagements.

Voici une classification des risques bancaires en Algérie

1.4.1 Risque de crédit :

Il s'agit du risque de non-remboursement des prêts accordés par la banque à ses clients. Ce risque est le plus important pour les banques algériennes, car il représente environ 60 % des risques auxquels elles sont exposées¹⁸.

1.4.2 Risque de marché :

Il s'agit du risque de perte lié aux fluctuations des marchés financiers, tels que les marchés des changes, des taux d'intérêt et des actions. Ce risque est moins important pour les banques algériennes que le risque de crédit, mais il est en croissance¹⁹.

1.4.3 Risque opérationnel :

Il s'agit du risque de perte lié aux erreurs humaines, aux fraudes, aux catastrophes naturelles, etc. Ce risque est le plus difficile à mesurer et à contrôler, mais il peut avoir un impact significatif sur la rentabilité des banques²⁰.

En plus de ces risques, les banques algériennes sont également exposées à des risques spécifiques, tels que le risque politique, le risque juridique et le risque de change.

1.4.4 Risque politique :

Il s'agit du risque de perte lié à des événements politiques, tels que des guerres, des révolutions ou des coups d'État. Ce risque est faible en Algérie, mais il existe toujours un risque de déstabilisation politique dans le pays²¹.

1.4.5 Risque juridique :

Il s'agit du risque de perte lié à des décisions de justice défavorables à la banque. Ce

¹⁷ [\[fr.scribd.com/doc/52819233/Audit-Bancairewww.bank-of-algeria.dz/wp-content/uploads/2021/03/reglement201104.pdf\]](https://fr.scribd.com/doc/52819233/Audit-Bancairewww.bank-of-algeria.dz/wp-content/uploads/2021/03/reglement201104.pdf)

¹⁸ Risques bancaires en Algérie", Banque d'Algérie, 2022.

¹⁹ Les risques de marché des banques algériennes", Banque mondiale, 2021.

²⁰ Les risques opérationnels des banques algériennes", Banque de France, 2020

²¹ Le risque politique en Algérie", Centre d'études et de recherches sur le monde arabe, 2021

Risque est plus important pour les banques algériennes que pour les banques occidentales, car le système juridique algérien est moins développé²².

1.4.6 Risque de change :

Il s'agit du risque de perte lié aux fluctuations du taux de change entre le dinar algérien et les autres devises. Ce risque est important pour les banques algériennes, car elles ont une exposition importante à l'étranger²³.

Les banques algériennes doivent mettre en place des systèmes de gestion des risques pour limiter l'impact de ces risques sur leur activité. Ces systèmes comprennent des outils de mesure des risques, des systèmes de surveillance des risques et des plans de gestion des risques. La gestion des risques est un processus continu qui doit être adapté en fonction de l'évolution des risques auxquels les banques sont exposées.

1.5 Le règlement n°14-01 relatif au taux de solvabilité bancaire

La solidité financière est déterminée par les fonds propres d'une banque, qui déterminent sa capacité à gérer les risques potentiels liés à ses activités. Les banques doivent être solvables en permanence, leur permettant de remplir leurs obligations à tout moment. Si les clients doutent de la solidité financière de la banque, ils risquent de perdre confiance et de retirer leurs dépôts, causant des difficultés majeures.

1.5.1 Les règles du Comité de Bâle

Les règles du Comité de Bâle sont un ensemble de normes internationales en matière de réglementation bancaire. Elles sont élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui est un organe intergouvernemental composé des banques centrales et des autorités de surveillance des pays du G20.

Les règles du Comité de Bâle ont pour objectif de garantir la solidité financière des banques et de réduire le risque systémique. Elles sont fondées sur trois piliers :

- **Le premier pilier** définit les exigences minimales de fonds propres des banques. Le ratio de solvabilité de Bâle est le principal instrument de ce pilier. Il exige que les banques détiennent un montant minimum de fonds propres en fonction de leurs actifs pondérés en fonction des risques.
- **Le deuxième pilier** instaure le principe d'une surveillance prudentielle individualisée. Les autorités de surveillance doivent évaluer la solidité financière des banques et prendre des mesures correctives en cas de besoin.

²² Le risque juridique en Algérie", Chambre de commerce et d'industrie française d'Algérie, 2020.

²³ Le risque de change en Algérie", Banque centrale d'Algérie, 2021

- **Le troisième pilier** se focalise sur les notions de transparence et de discipline de marché. Les banques doivent publier des informations sur leur situation financière et les autorités de surveillance doivent collaborer entre elles.

Les règles du Comité de Bâle ont été régulièrement révisées au fil des ans pour tenir compte des évolutions du secteur bancaire. La dernière révision, qui a été adoptée en 2010, a introduit un certain nombre de mesures visant à renforcer la solidité financière des banques. Parmi ces mesures figurent :

- L'augmentation du ratio de solvabilité de Bâle de 8 % à 10,5 %
- L'introduction d'un nouveau ratio de liquidité pour garantir que les banques disposent de suffisamment de liquidités pour faire face à leurs obligations à court terme
- L'exigence de fonds propres supplémentaires pour les banques les plus risquées

Les règles du Comité de Bâle sont largement considérées comme un élément essentiel de la stabilité financière mondiale. Elles ont contribué à renforcer la solidité des banques et à réduire le risque de crise financière²⁴.

1.5.2 Historique du comité de Bâle

Les faiblesses d'un système bancaire, que ce soit dans un pays en développement ou dans un pays développé, peuvent menacer la stabilité financière tant au sein de ce pays qu'à l'échelle internationale.

Dans le but de renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international, les gouverneurs des principales banques centrales ont créé en 1974 le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Il regroupe des banques centrales et des organismes de réglementation et de surveillance bancaires des principaux pays industrialisés (d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des Etats-Unis, de France, d'Italie, du Japon, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse) dont les représentants se rencontrent à la Banque des règlements internationaux (BRI) à Bâle pour discuter des enjeux liés à la surveillance prudentielle des activités bancaires.

Son rôle consiste essentiellement à établir des normes et des lignes directrices générales et formule des recommandations à l'égard des pratiques exemplaires pour aider les banques à mieux se prémunir contre tout type de risque.

²⁴ : Accord de Bâle III (2010)

1.5.2.1 Accord de comité de Bâle:

Appelé comité de « Cooke » du nom de son président « Peter Cooke » le comité de Bâle a été créé en 1974 suite aux faillites et crises qui ont secoué le système bancaire internationale. Le ratio Cooke a été établi en 1988.

Le calcul du ratio Cooke BALE 1

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Engagements pondérés}} \geq 8\%$$

$$\text{Risques pondérés} = \text{Engagements} \times \text{Coefficients de pondération}$$

Le risque pris en compte est le risque de crédit

a. L'évaluation du ratio Cooke:

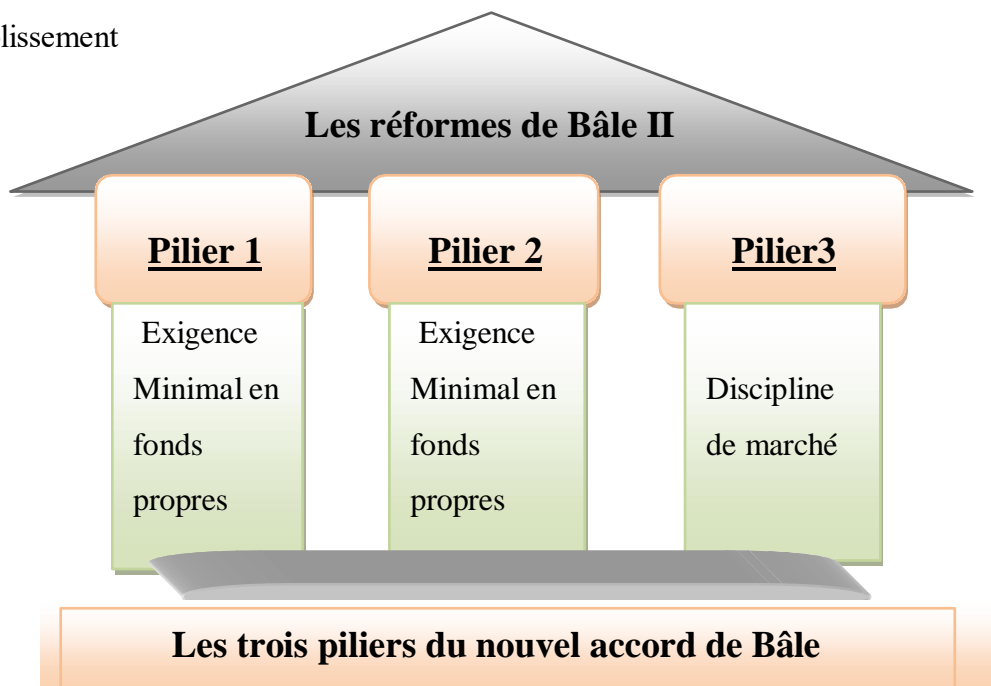
Ce ratio a permis de renforcer la solidité du système bancaire, seulement très vite le ratio a démontré un manque de fondement économique.

1.5.2.2 Ratio Mc Donough ; Bâle II

Bâle II Bâle II est une réforme plus appropriée à la gestion des risques bancaires.

Ratio Mc Donough

Ce ratio permet un calcul des fonds propres adapté au profil du risque de l'établissement



Source: Crédit Suisse Economic & Policy Consulting, Economic Briefing N° 36

1.5.2.3 Les accords du « comité de Bale 3 et les futurs recommandations »:

Après la crise financière, et après la faillite des plus prestigieuses banques de renommées internationales, un constat épineux a été révélé et que ses banques leurs objectifs principales étaient d'accroître leurs rentabilités et de réaliser des bénéfiques records tout en dissimulant avec des techniques comptables leurs niveaux records d'endettement

A. Les objectifs de Bâle 3:

Une série de mesures baptisées « Bâle 3 » se fondent sur 04 principales mesures: -

A.1 Renforcement des fonds propres : Selon le Comité, il existe des fonds propres de meilleure qualité que d'autres dans leur capacité d'absorption des pertes. Il s'agit donc d'améliorer la qualité du « noyau dur » des capitaux des banques, le « Core tier 1 ». Les activités les plus risquées verraient ainsi leurs fonds propres alloués sensiblement renforcés. La solvabilité des banques serait ainsi accrue.

A.2 Adaptation des liquidités : L'un des pans les plus importants de la réforme Bâle III est l'introduction de deux ratios de liquidité : le "LCR" (Liquidity Coverage Ratio) et le "NSFR" (Net Stable Funding Ratio).

A.3 Création de « coussins contra cycliques » : Constitués de résultats mis en réserve en haut de cycle, ils seraient utilisés en cas de crise et aussitôt reconstitués en cas de période faste.

A.4 Modification du ratio d'effet de levier : Le ratio d'effet de levier qui permet d'évaluer la taille des engagements des banques⁴ par rapport à la taille de leur bilan existe déjà. En Europe, ce ratio n'est qu'un indicateur secondaire qui n'est pas véritablement déterminant. Néanmoins, sous la pression des Etats-Unis, le comité envisage d'en faire une mesure intégrée directement au pilier 1 de Bâle 2, celui qui permet de calculer les exigences en fonds propres, alors qu'il fait partie aujourd'hui du pilier 2, simple

Indicateur des mesures de contrôle. Le tout afin d'éviter un trop fort endettement des banques.

1.6 Les pondérations des risques de crédits,

Les pondérations des risques de crédit bancaires en Algérie sont définies par la Banque d'Algérie dans le cadre du règlement n°2014-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

Les pondérations sont définies en fonction de la qualité de crédit du débiteur, qui est évaluée par la banque en fonction de sa notation interne ou externe. Les pondérations les plus faibles sont appliquées aux débiteurs présentant la meilleure qualité de crédit, tandis que les pondérations les plus élevées sont appliquées aux débiteurs présentant la pire

Qualité de crédit.

Les pondérations de crédit sont utilisées pour calculer le ratio de solvabilité des banques. Ce ratio est un indicateur de la capacité des banques à faire face à leurs obligations en cas de défaut de leurs débiteurs. Le ratio de solvabilité doit être supérieur à un certain seuil, fixé par la Banque d'Algérie²⁵.

Bien sûr, voici les pondérations des risques de crédits bancaires algériens, avec référence :

- **0 %** : les actifs pondérés à 0 % sont les actifs sans risque, tels que les obligations du gouvernement algérien.
- **20 %** : les actifs pondérés à 20 % sont les actifs à faible risque, tels que les prêts aux banques et aux établissements financiers algériens.
- **50 %** : les actifs pondérés à 50 % sont les actifs à risque moyen, tels que les prêts aux entreprises algériennes.
- **100 %** : les actifs pondérés à 100 % sont les actifs à risque élevé, tels que les prêts aux particuliers algériens.

Les pondérations des risques sont utilisées pour calculer le coefficient de solvabilité des banques algériennes. Le coefficient de solvabilité est un ratio qui mesure la solidité financière d'une banque. Il est déterminé en divisant les fonds propres d'une banque par ses actifs pondérés en fonction du risque.

Le règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers algériens fixe les pondérations des risques de crédits bancaires algériens²⁶.

1.7 Les règles prudentielles dans les plafonds d'investissement,

Les règles prudentielles dans les plafonds d'investissement sont des réglementations qui visent à limiter les risques pris par les investisseurs. Ces règles sont conçues pour protéger les investisseurs et pour éviter qu'ils ne subissent des pertes importantes.

²⁵ www.algerie-eco.com/2020/04/07/coronavirus-la-banque-dalgerie-prend-de-nouvelles-mesures-pour-protger-leconomie-nationale/

²⁶ Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers

²⁶ fr.scribd.com/document/540954759/Guide-des-banques-et-des-etablissements-financiers

Une des règles prudentielles les plus importantes est la règle des 25 %. Cette règle stipule qu'un investisseur ne doit pas investir plus de 25 % de ses fonds propres dans un seul investissement. Cela signifie que si un investisseur a 100 000 €, il ne doit pas investir plus de 25 000 € dans une seule action, un seul fonds d'investissement ou un seul autre type d'investissement.

La règle des 25 % est importante car elle permet de limiter les pertes potentielles. Si un investissement perd de la valeur, les pertes ne seront pas aussi importantes si la part de l'investissement dans le portefeuille est faible.

Il existe d'autres règles prudentielles qui visent à limiter les risques pris par les investisseurs. Ces règles peuvent inclure des règles sur la diversification des investissements, la concentration des risques et la liquidité des investissements.

Il est important de se familiariser avec les règles prudentielles avant d'investir. Ces règles peuvent vous aider à protéger votre argent et à éviter des pertes importantes.

Voici quelques autres règles prudentielles qui peuvent être appliquées aux plafonds d'investissement :

1.7.1 La diversification des investissements :

Il est important de diversifier votre portefeuille d'investissements afin de ne pas mettre tous vos œufs dans le même panier. Cela signifie d'investir dans différents types d'actifs, tels que des actions, des obligations, des matières premières et des fonds immobiliers.

1.7.2 La concentration des risques :

Il est important de ne pas concentrer vos investissements dans un seul secteur ou une seule entreprise. Cela signifie d'investir dans différents secteurs et entreprises afin de limiter votre exposition à un seul risque.

1.7.3 La liquidité des investissements :

Il est important d'investir dans des actifs liquides, c'est-à-dire des actifs que vous pouvez facilement vendre si vous avez besoin d'argent. Cela signifie d'investir dans des actions, des obligations et des fonds d'investissement qui sont facilement négociables sur les marchés financiers.

1.8 Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

La Banque d'Algérie a mis en place un certain nombre de réglementations visant à garantir la sécurité et la solidité du système bancaire algérien. L'une de ces réglementations

Est le ratio de concentration des risques, qui limite le montant des risques qu'une banque peut prendre sur un seul client ou un groupe de clients. Le ratio de concentration des risques est fixé à 10 fois les fonds propres de la banque. Cela signifie que le total des risques encourus par une banque sur un seul client ou un groupe de clients ne doit pas dépasser 10 fois le montant de ses fonds propres.

Le ratio de concentration des risques est important car il aide à protéger les banques des risques de défaut de paiement. Si un client ou un groupe de clients ne rembourse pas ses prêts, la banque peut subir de lourdes pertes. Le ratio de concentration des risques aide à limiter ces pertes en empêchant les banques de prendre trop de risques sur un seul client ou un groupe de clients.

Le ratio de concentration des risques est fixé par la Banque d'Algérie et est applicable à toutes les banques opérant en Algérie. Les banques qui ne respectent pas le ratio de concentration des risques peuvent être sanctionnées par la Banque d'Algérie²⁷.

²⁷ Instruction n° 04-99 du 12 août 1999 relative à la fixation des modèles de déclaration par les banques et établissements financiers des ratios de couverture et de division des risques

Section 03 ; Les anomalies dans les mécanismes de maîtrise du risque en Algérie

Il semble que vous recherchiez des informations spécifiques sur les anomalies dans les mécanismes de maîtrise des risques en Algérie, probablement dans le contexte des instructions ou directives gouvernementales. Cependant, sans accès à des informations en temps réel ni à des documents spécifiques publiés après septembre 2021, je ne peux pas fournir des détails précis sur les instructions ou les anomalies spécifiques survenues après cette date.

Cependant, je peux vous donner une idée générale des types d'anomalies qui pourraient se produire dans les mécanismes de maîtrise des risques en Algérie ou dans tout autre pays. Vous pouvez envisager de rechercher les sources officielles, les rapports gouvernementaux, les articles de presse ou les études académiques pour obtenir des informations actuelles et spécifiques à l'Algérie. Voici quelques exemples d'anomalies possibles dans les mécanismes de maîtrise des risques :

1. Définition mécanismes de maîtrise du risque Bancaire

Les mécanismes de maîtrise des risques bancaires en Algérie sont définis par le Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers. Ce règlement fixe les exigences en matière de gestion des risques pour les banques algériennes.

Les mécanismes de maîtrise des risques bancaires en Algérie comprennent :

1.1 La gestion des risques de crédit :

La gestion des risques de crédit consiste à évaluer la capacité d'un client à rembourser ses dettes. Les banques algériennes doivent mettre en place des systèmes de gestion des risques de crédit qui leur permettent d'identifier les clients présentant un risque de défaut élevé et de limiter leur exposition à ces clients.

1.2 La gestion des risques de marché :

La gestion des risques de marché consiste à évaluer l'impact des fluctuations des marchés financiers sur la situation financière d'une banque. Les banques algériennes doivent mettre en place des systèmes de gestion des risques de marché qui leur permettent de limiter leur exposition aux risques de marché.

1.3 La gestion des risques opérationnels :

La gestion des risques opérationnels consiste à évaluer les risques liés aux activités

Quotidiennes d'une banque. Les banques algériennes doivent mettre en place des systèmes de gestion des risques opérationnels qui leur permettent de limiter leur exposition aux risques opérationnels.

1.4 La gestion des risques de liquidité :

La gestion des risques de liquidité consiste à évaluer la capacité d'une banque à disposer des fonds nécessaires pour répondre à ses engagements. Les banques algériennes doivent mettre en place des systèmes de gestion des risques de liquidité qui leur permettent de limiter leur exposition aux risques de liquidité.

Les mécanismes de maîtrise des risques bancaires en Algérie sont essentiels pour la stabilité du système bancaire. En mettant en place des systèmes de gestion des risques efficaces, les banques algériennes peuvent réduire l'impact des risques sur leur activité et contribuer à la stabilité du système bancaire²⁸.

2. Objectif mécanismes de maitrise des risque Bancaire en Algérie

2.1 Protéger les dépôts des clients :

Les mécanismes de maîtrise des risques permettent de réduire le risque de faillite des banques, ce qui protège les dépôts des clients

2.2 Favoriser la stabilité du système bancaire :

Les mécanismes de maîtrise des risques permettent de réduire le risque de crises bancaires, ce qui contribue à la stabilité du système bancaire²⁹.

2.3 Assurer la sécurité des opérations bancaires :

Les mécanismes de maîtrise des risques permettent de réduire le risque de fraudes et d'autres incidents liés à la sécurité des opérations bancaires³⁰.

2.4 Améliorer l'efficacité des banques :

Les mécanismes de maîtrise des risques permettent aux banques de mieux gérer les risques et de prendre de meilleures décisions, ce qui peut améliorer leur efficacité³¹.

²⁸ Banque d'Algérie, « Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers ».

²⁹ Le règlement n° février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

³⁰ Le règlement n° 14-03 du 16 février 2014 portant classification des risques bancaires.

³¹ La loi bancaire n° 90-10 du 14 août 1990.

3. Les anomalies dans les mécanismes de maîtrise des risques en Algérie sont les suivantes :

3.1 Lacunes dans la réglementation et la supervision

Le cadre juridique et réglementaire régissant la gestion des risques en Algérie est encore en développement. Il existe des lacunes importantes dans la réglementation, notamment en matière de gouvernance des risques, de gestion des risques opérationnels et de gestion des risques de crédit. La supervision des banques par la Banque d'Algérie est également insuffisante.

3.2 Manque de ressources et de compétences :

Les banques algériennes ne disposent pas toujours des ressources et des compétences nécessaires pour mettre en place et gérer efficacement des systèmes de gestion des risques. Cela est dû à un certain nombre de facteurs, notamment le manque de formation et de qualifications des cadres et des employés, le manque de logiciels et d'outils de gestion des risques et le manque de coordination entre les différents départements des banques.

3.2 Culture du risque insuffisante :

Il existe une culture du risque insuffisante dans le secteur bancaire algérien. Cela signifie que les banques n'accordent pas suffisamment d'importance à la gestion des risques et ne prennent pas des mesures suffisantes pour les atténuer. Cela est dû à un certain nombre de facteurs, notamment le manque de sensibilisation aux risques, l'absence d'incitation à la gestion des risques et l'absence de responsabilisation des cadres et des employés.

Ces anomalies ont un impact négatif sur la stabilité du système bancaire algérien. Elles augmentent le risque de crises bancaires et de pertes pour les banques et les clients. La Banque d'Algérie a pris un certain nombre de mesures pour remédier à ces anomalies, mais il reste encore beaucoup à faire³².

³² La Banque d'Algérie, « Rapport sur la surveillance bancaire 2022 ».

Conclusion

En conclusion, les risques bancaires dans le système bancaire algérien sont un sujet d'importance cruciale pour la stabilité financière, la confiance des déposants et le bon fonctionnement de l'économie. La réglementation algérienne, notamment les règlements tels que le 11-08, le 11-04, le 14-03, et le 14-01, vise à encadrer et à atténuer ces risques tout en établissant des mécanismes de maîtrise appropriés. Ces règlements abordent des aspects variés, tels que la classification des risques, la solvabilité bancaire, la liquidité, les investissements prudents et les limites sur les montants de crédit.

Cependant, malgré ces efforts réglementaires, des anomalies peuvent se produire dans les mécanismes de maîtrise des risques bancaires en Algérie.

Ces anomalies pourraient découler de lacunes dans la mise en œuvre des règlements, d'une supervision inadéquate, de la non-conformité aux normes établies, ou d'autres facteurs.

Pour atténuer ces risques et anomalies, il est essentiel que les autorités de régulation et les institutions bancaires continuent de travailler en étroite collaboration pour renforcer la mise en œuvre des règlements, améliorer la supervision, promouvoir la transparence et la conformité, et maintenir des niveaux adéquats de capitalisation et de liquidité.

Une culture de gestion des risques solide, une gouvernance efficace et une formation continue du personnel bancaire sont également des éléments clés pour minimiser les risques

**Chapitre03: le rôle
de système de
contrôle interne dans
La maîtrise des
risques bancaires**

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Introduction

Le système de contrôle interne est un ensemble de politiques, procédures et structures mis en place pour aider une organisation à atteindre ses objectifs. Il vise à assurer la fiabilité des informations financières, l'efficacité et l'efficience des opérations, et la conformité aux lois et réglementations applicables.

Dans le secteur bancaire, le système de contrôle interne est particulièrement important pour la maîtrise des risques. Les banques sont exposées à de nombreux risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Un système de contrôle interne efficace permet aux banques de réduire ces risques et de protéger les intérêts de leurs clients et actionnaires.

Dans ce chapitre, nous allons étudier le rôle du système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires. Nous commencerons par présenter la CNEP Banque Alger, l'établissement d'accueil de notre étude. Nous analyserons ensuite les risques auxquels la banque est exposée, ainsi que les contrôles mis en place pour les atténuer. Enfin, nous discuterons des conclusions de notre étude

Section 01; présentation de l'établissement d'accueil

La CNEP banque de Tizi-Ouzou est une agence bancaire de la CNEP-Banque, filiale du groupe public algérien de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA). Elle est située au centre-ville de Tizi-Ouzou, la capitale de la wilaya de Tizi-Ouzou, en Kabylie.

L'agence a été créée en 1964, sous le nom de CNEP, Caisse Nationale d'Épargne et de prévoyance. Elle a été la première agence de la CNEP à ouvrir en Kabylie.

Aujourd'hui, l'agence de Tizi-Ouzou propose une large gamme de produits et services bancaires, notamment :

- Des produits d'épargne et de placement, tels que les comptes d'épargne, les livrets d'épargne, les comptes courants et les comptes à terme
- Des produits de crédit, tels que les prêts immobiliers, les prêts à la consommation et les prêts professionnels
- Des produits de paiement, tels que les cartes bancaires, les virements et les retraits

L'agence de Tizi-Ouzou est dirigée par un directeur général, assisté d'un directeur commercial, d'un directeur administratif et financier et d'un directeur des ressources humaines

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

1. Historique de la CNEP-Banque

La CNEP-Banque a été créée en 1964, sous le nom de CNEP, Caisse Nationale d'Épargne et de prévoyance. Elle a été la première banque publique algérienne.

L'objectif de la CNEP était de promouvoir l'épargne et le crédit en Algérie. Elle a été chargée de collecter l'épargne des particuliers et des entreprises, et de la transformer en crédit pour financer l'économie nationale.

- **En 1971**, la CNEP a institué l'Épargne Logement, un programme de financement du logement social. Ce programme a permis à de nombreux Algériens d'accéder à la propriété
- **En 1980**, la CNEP a commencé à financer des programmes de promotion immobilière. Elle a ainsi contribué au développement du secteur du bâtiment et des travaux publics en Algérie.
- **En 1997**, la CNEP a changé de statut et est devenue une banque universelle. Elle a ainsi élargi sa gamme de produits et services bancaires pour répondre aux besoins de tous les clients, particuliers et entreprises.

Aujourd'hui, la CNEP-Banque est une des principales banques en Algérie. Elle dispose d'un réseau de plus de 1 200 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

Présentation de la CNEP banque de Tizi-Ouzou dans le cadre d'un mémoire

La CNEP banque de Tizi-Ouzou est une agence bancaire intéressante à étudier dans le cadre d'un mémoire. Elle permet d'analyser le fonctionnement d'une banque algérienne, et de comprendre les enjeux du secteur bancaire en Algérie.

Plusieurs axes de recherche peuvent être explorés dans le cadre d'un mémoire sur la CNEP banque de Tizi-Ouzou :

- L'évolution de l'agence depuis sa création : comment l'agence s'est-elle adaptée aux changements économiques et sociaux en Algérie ?
- La gamme de produits et services proposés par l'agence : comment l'agence répond-elle aux besoins de ses clients ?
- La stratégie de l'agence : comment l'agence se positionne-t-elle sur le marché bancaire algérien ?

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Un mémoire sur la CNEP banque de Tizi-Ouzou pourrait être rédigé sous la forme d'une étude descriptive, d'une étude analytique ou d'une étude comparative

2. Organisation et structure interne de la CNEP-Banque

2-1 Organisation de la CNEP banque

Pour qu'une banque puisse fournir efficacement des services à sa clientèle, elle doit agir comme médiateur entre ceux qui recherchent des capitaux et ceux qui les détiennent. Cela nécessite un système bien organisé qui varie d'une banque à l'autre en termes de structure et de services proposés. Le CNEP, par exemple, possède sa propre structure organisationnelle unique avec des propriétés spécifiques pour chaque service fourni :

- ♣ Direction générale ;
- ♣ Gestion régionale ou de réseau ;
- ♣ Agence

2.1.1 L'agence principale ou centrale

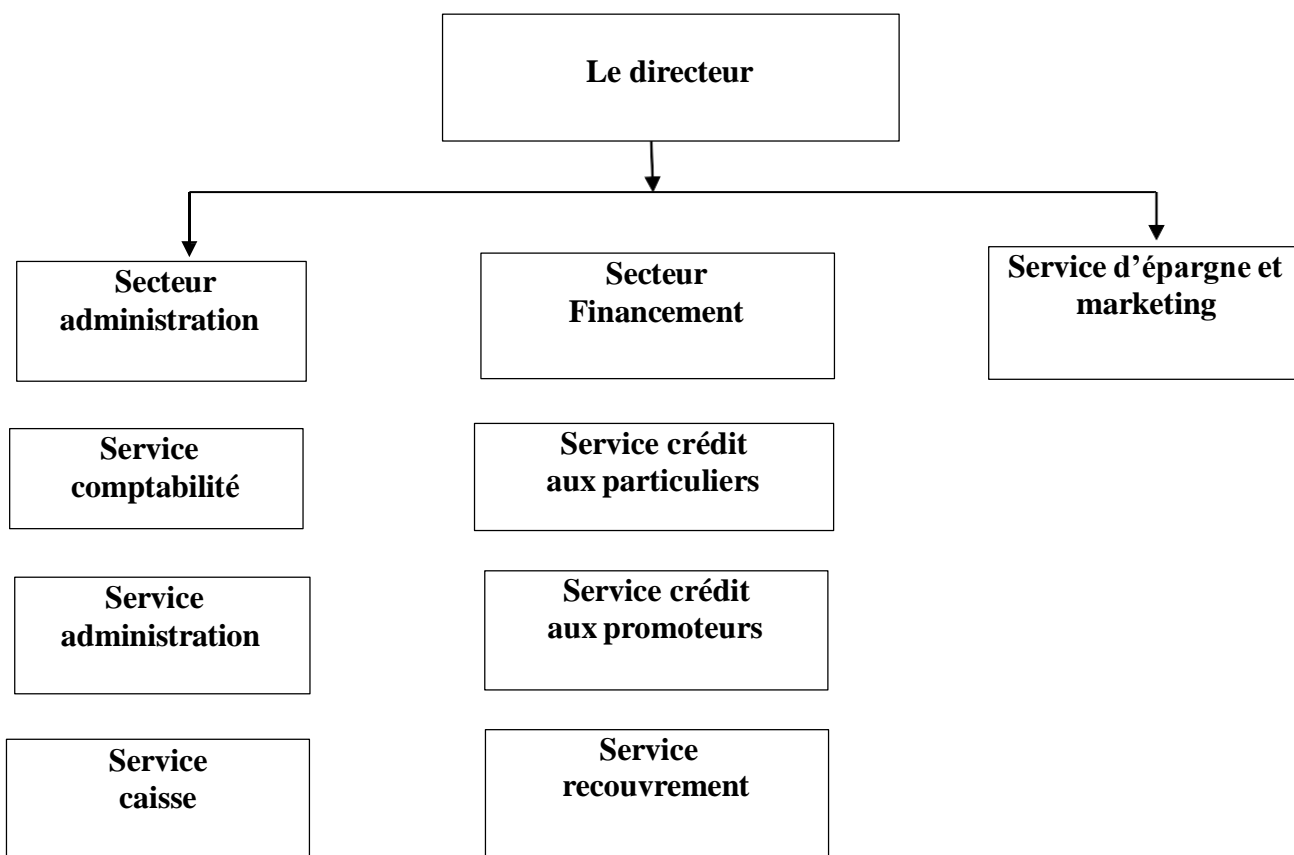
Les différents types de fenêtres incluses dans cette catégorie comprennent les fenêtres de collecte, les fenêtres de crédit, les fenêtres de développeur et les fenêtres de l'industrie. Plus précisément, la fenêtre de collecte/consultation est l'un des types de ce groupe.

2.1.2 L'agence point de vente A

Il existe diverses entités qui s'occupent du recouvrement des créances et fournissent des services de conseil dans ce domaine. Il peut s'agir d'agences de recouvrement, de promoteurs, de bureaux de crédit personnel, ainsi que de points de recouvrement et de conseil.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maitrise des risques bancaires

Figure N°03 : Organigramme agence principale et agence A



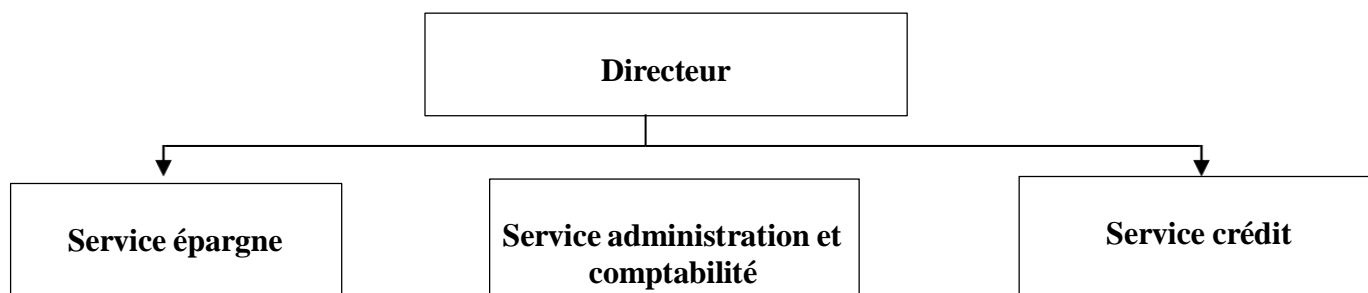
Source : document interne de la CNEP-Banque

2.1.3 L'agence point de vent B

Sont situées dans les petites villes et les zones rurales. Elles offrent une gamme de produits et services bancaires de base (Comptoir d'encaissement, crédit personnel et comptoir d'encaissement)

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maitrise des risques bancaires

Figure N°04 : Organigramme agence de vente B

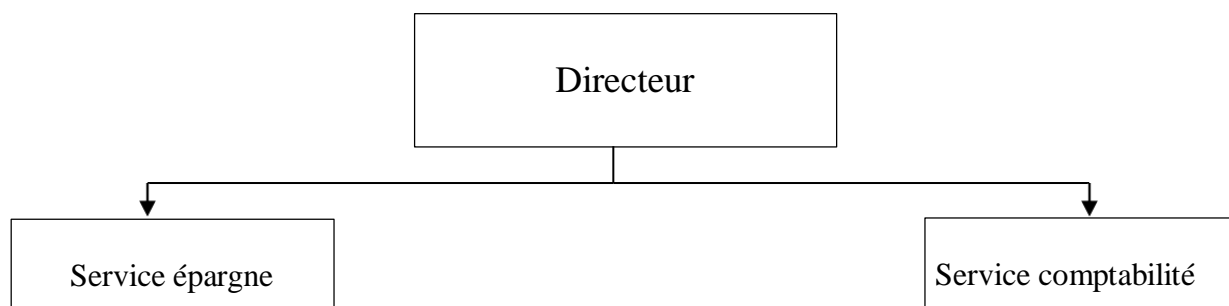


Source : document interne de la CNEP-Banque

2.1.4 L'agence de vente C

(Guichet spécial encaissement ou crédit ou encaissement)

Figure N°05 : Organigramme agence de vente C

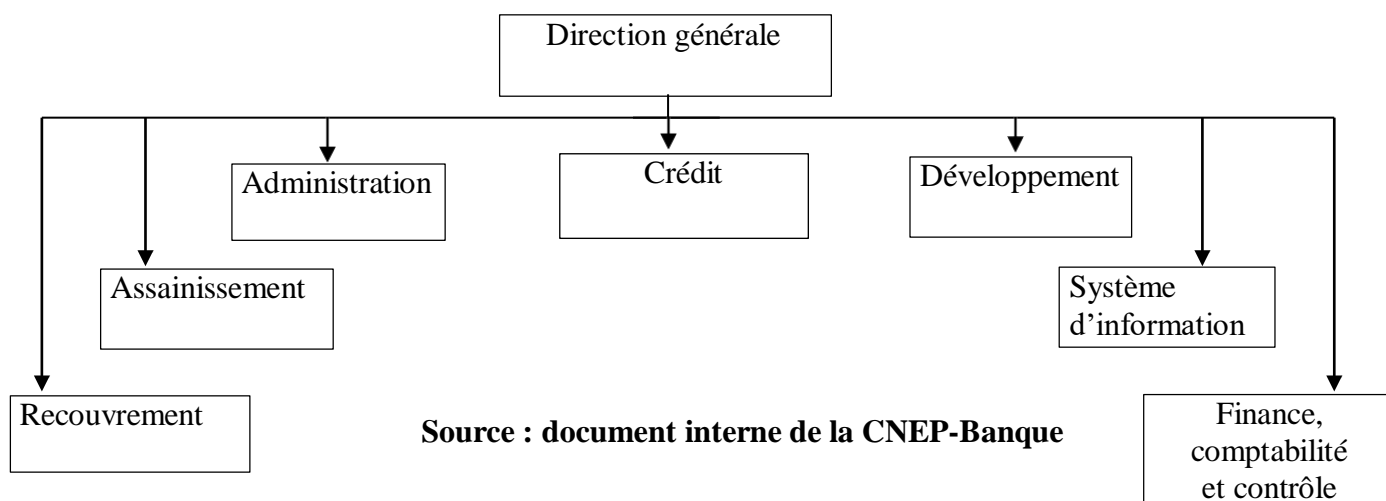


Source : document interne de la CNEP-Banque

Les opérations commerciales et administratives de l'agence font l'objet d'un soutien et d'une surveillance constante. Cette agence comprend 15 directions du réseau, chacune ayant des compétences déterminées par sa situation géographique et les établissements qu'elle supervise. Les responsabilités de direction générale sont centralisées et exercées par une équipe de sept personnes. Par ailleurs, il existe une sous-direction (DGA) rattachée à la direction centrale (DC) qui est structurée comme suit.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maitrise des risques bancaires

Figure N°06 : Organigramme de la direction générale



2.2 Filiale et participations

CNEP-Banque est propriétaire unique de CNEP-immobilier, filiale spécialisée dans la promotion immobilière. Par ailleurs, le CNEP-Banque représente 30 % du marché publicitaire sur l'ensemble du territoire. De ce fait, les institutions financières ont mis en place des mesures de contrôle, avec CNEP-immobilier, notre filiale, pour garantir une planification correcte et fiable des chargements.

La Saudi Arabia Leasing Corporation est détenue en partie par l'entité en question, avec des parts respectives de 20 % et 35 %. Des investisseurs des Émirats arabes unis et d'Allemagne ont créé le projet UEG/PARATOON, qui est étroitement lié. De plus, le projet autrichien connu sous le nom de BAG est achevé à 40 %

3. La mission de la CNEP-

Banque Les principales missions de la CNEP -Banque s'articulent autour de :

3.1 La collecte de l'épargne

La CNEP dispose de divers produits d'épargne destinés à sa clientèle, en trouve :

3.1.1 Le livret d'épargne logement(LEL)

Il confère à la clientèle un droit d'accès au crédit à des conditions privilégiées avec un

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

taux d'intérêt de 2,5%.

3.1.2 Le livret d'épargne populaire (LEP):

En possédant ce produit particulier, le titulaire peut s'attendre à un paiement supérieur à celui de la LEL. Cependant, cela a un coût car les avantages offerts par la LIE ne sont pas inclus. Essentiellement, le taux d'intérêt est fixé à 2 %.

3.1.3 Les ressources à vue:

Le recouvrement des avoirs non réglés et dus à vue constitue la fonction première de la CNEP-Banque. Ces actifs sont collectés via une variété de comptes accessibles aux particuliers et aux entreprises, notamment les comptes courants et les comptes chèques.

3.1.4 Les produits d'épargne à terme:

Les certificats de trésorerie, les dépôts à terme logement (DATL) et les dépôts bancaires à terme (DATB) sont des options d'investissement conçues aussi bien pour les personnes physiques que morales. Ces investissements sont rémunérés en fonction de la durée du placement.

3.2 La distribution des crédits :

On trouve:

3.2.1 Les crédits aux particuliers

On distingue généralement deux types de crédits destinés aux financements des besoins des particuliers, à savoir :

3.2.2 Le crédit hypothécaire

Les clients bénéficient de prêts hypothécaires pour répondre à leurs divers besoins financiers. Il existe essentiellement deux classifications de ces crédits :

- Les crédits hypothécaires habitat concernent principalement:
 - ✓ Aménagement ou extension d'une habitation;
 - ✓ Achat d'un logement social participatif (LSP);
 - ✓ Achat d'un logement par formule vente sur plan (VSP);
 - ✓ Achat d'un logement auprès d'un particulier ;
 - ✓ Achat d'un terrain à bâtir.
- Les prêts hypothécaires non résidentiels font référence au financement de

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

propriétés destinées à un usage commercial ou professionnel, que ce soit pour l'achat, la construction ou le développement, obtenues auprès d'un promoteur.

- Les crédits d'équipements domestiques Ces crédits sont:
- Crédit à la consommation; - Crédit « ADAOUAT »;
- Crédit véhicule;
- Prêt pour la création et l'innovation;
- Financement des coopérations de réalisation de service;
- Financement du tourisme et de l'hôtellerie ;
- Financement de marché.
- Les crédits aux entreprises

✓ Le financement de la consommation pour la construction de logements, qu'elle soit exécutée par des promoteurs immobiliers privés ou publics, est fixé à un taux d'intérêt de 6,5% par an.

✓ Les crédits proposés aux promoteurs ont pour but le financement:

- Intégrer le taux de promotion immobilière en acquérant un terrain à titre onéreux.
- Des programmes de vente sur plan.

4. Présentation de la direction régionale

4.1 Création

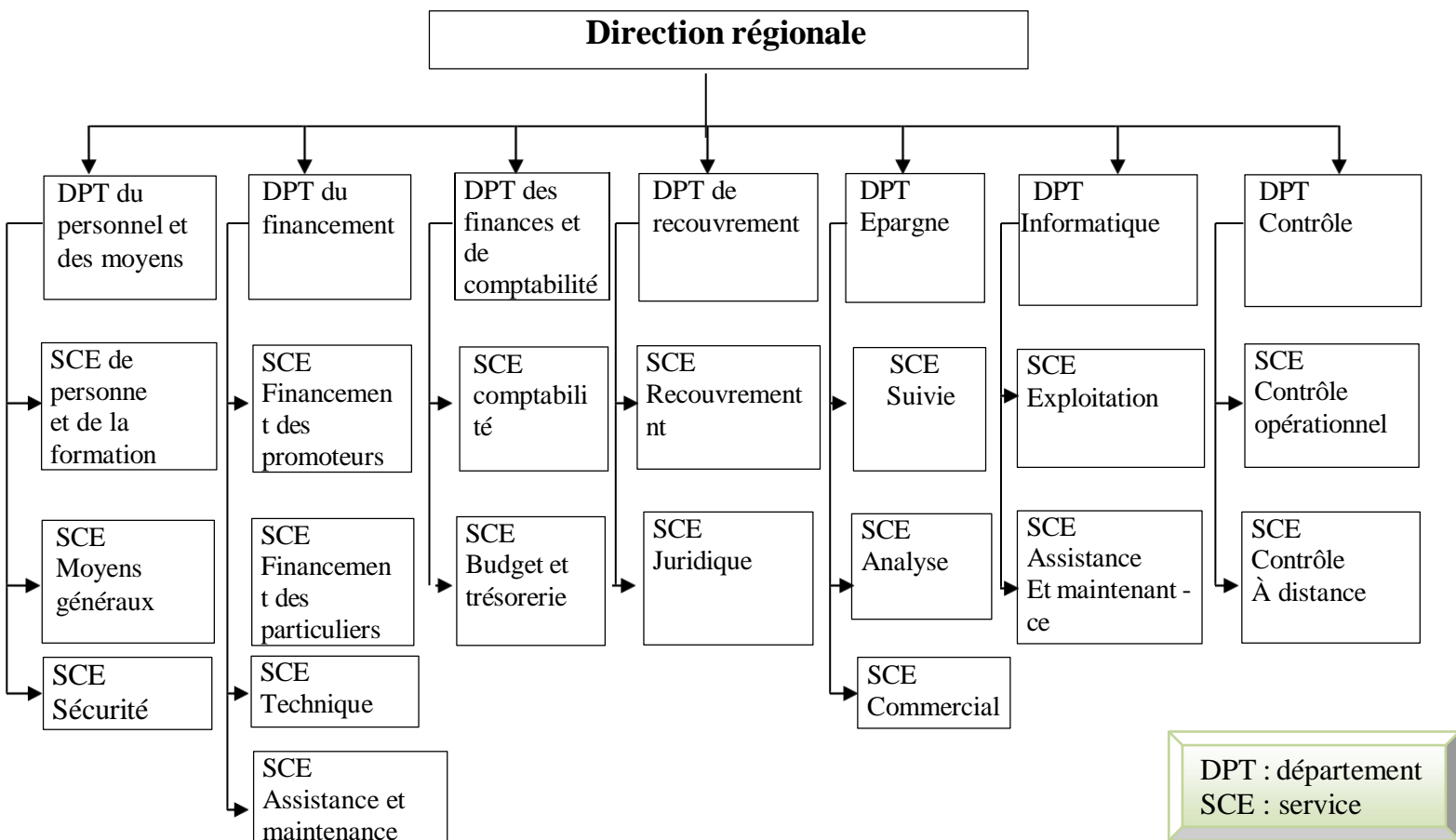
En janvier 1992, la direction régionale de Tizi-Ouzou est officiellement créée. Ce réseau supervise au total 15 organisations opérationnelles, réparties dans deux divisions administratives appelées Wilayas. Ces deux Wilayas sont Tizi-Ouzou et Bouilla.

4.2 Organisation de la direction du réseau de Tizi-Ouzou

La gestion du réseau de T.O est gérée par : Communiquer sa mission à travers sept leaders du développement.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maitrise des risques bancaires

Figure N°07 : Organigramme de la direction régionale



Source : Document interne de la CNEP-Banque

5. Présentation du département contrôle

La mission de contrôle et d'évaluation de la gestion de l'entreprise incombe au service administratif. Cela inclut la gestion des risques opérationnels inhérents aux différentes activités de la Banque. Le service administratif est seul responsable de cette tâche importante.

5.1. Les missions principales du département contrôlent:

Assumer la responsabilité de l'exécution de la politique de contrôle établie par la Direction Générale de la banque est un aspect critique de la participation.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

La responsabilité assignée est de superviser la création et l'exécution du plan annuel de mission de gestion.

La principale responsabilité est de gérer les opérations de l'organisation, en veillant à ce que tout se déroule de manière fluide et efficace.

Le système opérationnel enregistrera toutes les anomalies ou pannes survenues lors des contrôles exécutés et en informera les parties concernées. Par ailleurs, la gestion des éventuelles anomalies découvertes lors de la mise en œuvre des contrôles feront l'objet d'un suivi attentif. Des missions spéciales de contrôle peuvent également être menées à la demande du Secrétaire, sous réserve d'obtenir l'accord préalable de l'administration de la DGA. Ces missions seront réalisées sur le réseau et feront l'objet du même niveau de surveillance que les contrôles réguliers.

5.2. Le champ d'intervention du Département de Contrôle

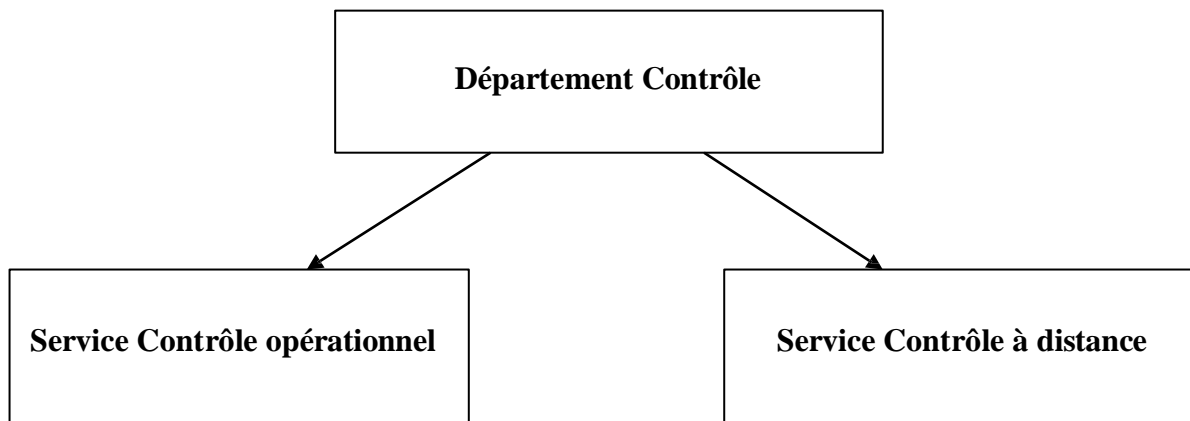
Est étendu et il joue un rôle crucial dans l'exécution des plans d'action prédéterminés par la haute direction. Au-delà du directeur du réseau et des tâches spécifiques déléguées par le réseau, ce programme d'actions impactera l'ensemble des installations associées au réseau. Même si des missions spéciales peuvent survenir, il est nécessaire de planifier des missions classiques au moins une fois au cours du fonctionnement de chaque agence, qui doivent être suivies dans un délai de six mois. Il est toutefois important de noter que le responsable du traitement ne peut en aucun cas participer à la gestion du service ou de l'institution. Ils étaient responsables du service administratif avant leur affectation actuelle.

5.3. Organisation du département du contrôle

Le département contrôle est structuré en deux services :

- Service contrôle opérationnel.
- Service contrôle à distance

Figure N°08 : Organigramme du département contrôle



Source : document interne de la CNEP-Banque

5.3.1 Service contrôle opérationnel:

Le Contrôle opérationnel mis en œuvre par l'agence a pour missions principales :

- Mise en place d'un programme annuel de missions de contrôle
- Gestion régulière de la structure opérationnelle de la banque.
- Préparation du rapport de mission ATC.
- Préparation du plan de restauration et soumission à la structure contrôlé.
- Directeur du réseau, DGA contrôle et gestion de l'information Inspecteur général des transactions suspectes ou frauduleuses.

5.3.2 Service contrôle à distance

Le contrôle à distance a pour missions principales :

- Créer et mettre à jour des fichiers persistants à contrôler Structure opérationnelle du réseau.
- Contrôle à distance des structures opérationnelles du réseau.
- Utiliser et gérer les rapports émanant de diverses structures la mise en réseau.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

- transmettre le rapport et ses conclusions à l'organe central chargé de la gestion ;
- Informer les superviseurs de toute anomalie détectée au cours du processus Contrôle à distance et suivi de la gestion des anomalies détectées.
- Préparation des rapports mensuels et annuels sur les activités du département Contrôle.

5.4. Procédure d'une mission de contrôle :

La Banque CNEP, comme toutes les autres banques, a mis en place un système de contrôle interne continu. Ceci est conforme aux exigences réglementaires imposées à tous les établissements de crédit.

Le niveau de contrôle central de ce système est géré par le contrôleur bancaire, qui exécute un ensemble spécifique de commandes. Ces commandes incluent la supervision et la gestion des objectifs et buts de l'agence, notamment dans le cas de la Banque CNEP. La responsabilité première du gestionnaire est de procéder à l'exécution des différents établissements du Réseau Tizi-Ouzou, ce qui implique la mise en œuvre d'une forme de contrôle. Ce contrôle prend la forme d'un contrôle documentaire, en l'occurrence une revue du dossier client. Alternativement, le gestionnaire peut effectuer des contrôles d'observation auprès des caissiers qui supervisent la gestion des stocks des distributeurs automatiques ou s'entretenir avec le conseiller à la clientèle.

L'objectif principal du contrôle est de s'assurer de l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs de l'agence de comptes CNEP-Banque tant aux mandats réglementaires qu'aux protocoles procéduraux et stratégiques établis par la banque.

L'examen dure en moyenne 3 jours à 1 semaine. Cela dépend du nombre et du nombre de consultants. Contrôler le processus

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Section 02: les risques exposés à la cellule de contrôle interne CNEP banque Alger

La cellule de contrôle interne au sein de la CNEP Banque, ou toute autre institution financière, est chargée de surveiller et d'évaluer les processus, les opérations et les activités pour s'assurer de leur conformité aux réglementations, de la gestion efficace des risques et de la préservation des actifs de la banque. Cependant, il existe toujours des risques associés à ces fonctions de contrôle interne. Voici quelques-uns des risques auxquels la cellule de contrôle interne de la CNEP Banque pourrait être exposée

1. Risque lié à l'incapacité des services à couvrir toutes les opérations de la banque

Le risque lié à l'incapacité des services à couvrir toutes les opérations de la banque est un risque important pour les banques. Ce risque est lié au fait que les services de contrôle interne ont des ressources limitées et ne peuvent pas couvrir toutes les activités de la banque.

Ce risque peut entraîner un risque de non-détection des erreurs ou des fraudes. En effet, si les services de contrôle interne ne sont pas en mesure de couvrir toutes les opérations de la banque, il est possible qu'ils ne détectent pas des erreurs ou des fraudes qui se produisent dans les opérations qui ne sont pas couvertes.

Ce risque peut également entraîner un risque de non-conformité aux normes et réglementations. En effet, si les services de contrôle interne ne sont pas en mesure de couvrir toutes les opérations de la banque, il est possible qu'ils ne détectent pas des non-conformités aux normes et réglementations qui se produisent dans les opérations qui ne sont pas couvertes.

Il existe un certain nombre de mesures que les banques peuvent prendre pour réduire ce risque, notamment :

1.1 Développer une stratégie de couverture des risques

Les banques doivent développer une stratégie de couverture des risques qui identifie les risques les plus importants et définit les mesures à prendre pour les réduire. Cette stratégie doit tenir compte des ressources disponibles pour les services de contrôle interne.

1.2 Prioriser les opérations à couvrir

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Les banques doivent prioriser les opérations à couvrir en fonction de leur importance et de leur risque. Les opérations les plus importantes et les plus risquées doivent être couvertes en priorité.

1.3 Utiliser des techniques de surveillance et d'alerte

Les banques peuvent utiliser des techniques de surveillance et d'alerte pour identifier les opérations qui présentent un risque élevé. Ces techniques peuvent inclure l'utilisation d'outils d'analyse des données et de l'intelligence artificielle.

1.4 Former le personnel

Le personnel des services de contrôle interne doit être formé pour identifier les erreurs et les fraudes. Cette formation doit inclure une formation sur les risques spécifiques auxquels sont exposées les banques.

1.5 Renforcer la communication

Les services de contrôle interne doivent communiquer régulièrement avec la direction de la banque sur les risques identifiés. Cette communication permet à la direction de la banque de prendre des mesures pour réduire les risques.

2. Risque de fiabilité des preuves

Le risque de fiabilité des preuves de contrôle interne est une préoccupation importante pour les institutions financières comme la CNEP Banque en Algérie. Les preuves de contrôle interne sont les éléments de preuve utilisés pour évaluer l'efficacité des procédures de contrôle interne mises en place pour prévenir les fraudes, les erreurs et les irrégularités. Lorsque ces preuves ne sont pas fiables, cela peut entraîner plusieurs risques :

2.1 Risque de fraude : Si les preuves de contrôle interne ne sont pas fiables, cela peut permettre aux individus malveillants de contourner les contrôles et de commettre des fraudes. Par exemple, si les preuves de vérification des signatures sur les chèques ne sont pas fiables, cela peut ouvrir la porte à des manipulations frauduleuses.

2.2 Risque d'erreur financière : Les erreurs comptables peuvent se produire si les preuves de contrôle interne ne sont pas fiables. Cela peut entraîner des inexactitudes dans les états financiers de la banque, ce qui peut avoir un impact sur sa santé financière et sa réputation.

2.3 Risque de non-conformité réglementaire : Les preuves de contrôle interne sont souvent nécessaires pour démontrer la conformité aux réglementations bancaires et aux

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Normes comptables. Si ces preuves ne sont pas fiables, la banque pourrait être en violation des réglementations en vigueur, ce qui pourrait entraîner des sanctions réglementaires.

2.4 Risque de réputation : La perception de la fiabilité des preuves de contrôle interne peut avoir un impact sur la réputation de la banque. Si les parties prenantes, y compris les clients et les investisseurs, perdent confiance dans la capacité de la banque à gérer efficacement ses contrôles internes, cela pourrait nuire à sa réputation.

Pour minimiser ces risques, la CNEP Banque en Algérie devrait mettre en place des procédures de contrôle interne robustes et des mécanismes de surveillance pour s'assurer que les preuves de contrôle interne sont fiables. Cela peut inclure la formation du personnel, la mise en œuvre de systèmes informatiques sécurisés, l'audit interne régulier et la conformité aux normes comptables et réglementaires en vigueur.

De plus, il est essentiel que la direction de la banque montre un engagement envers une culture de conformité et de transparence, ce qui peut contribuer à renforcer la confiance des parties prenantes dans les preuves de contrôle interne et à atténuer les risques associés à leur fiabilité.

3. Les risques déontologiques

Les risques déontologiques de contrôle interne peuvent être définis comme le risque que les auditeurs ou les contrôleurs internes ne respectent pas les principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence dans l'exercice de leurs fonctions. Ces risques peuvent avoir un impact considérable sur la qualité des audits et des contrôles internes, et peuvent exposer les organisations à des risques financiers, de réputation et juridiques.

Dans le cas particulier de la CNEP Banque Alger, il existe un certain nombre de facteurs qui pourraient augmenter les risques déontologiques de contrôle interne. Ces facteurs comprennent :

3.1 La taille et la complexité de la banque : la CNEP Banque Alger est une grande banque avec un large éventail d'activités. Cela peut rendre difficile pour les auditeurs et les contrôleurs internes de garder une vue d'ensemble et de respecter les principes d'intégrité et d'objectivité.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

3.2 L'environnement économique et politique incertain en Algérie : l'environnement économique et politique instable en Algérie peut créer des pressions sur les auditeurs et les contrôleurs internes, ce qui peut les amener à prendre des décisions non éthiques.

3.3 Lacunes dans la culture d'entreprise : la culture d'entreprise de la CNEP Banque Alger pourrait ne pas être suffisamment axée sur l'intégrité et la conformité. Cela peut créer un environnement propice à la corruption et à d'autres activités illégales.

Voici quelques exemples spécifiques de risques déontologiques de contrôle interne :

- Un auditeur ou un contrôleur interne peut être influencé par des pressions de la direction ou d'autres parties prenantes.
- Un auditeur ou un contrôleur interne peut ne pas divulguer des informations critiques à la direction.
- Un auditeur ou un contrôleur interne peut utiliser ses connaissances ou ses informations en interne pour son propre bénéfice.

La CNEP Banque Alger devrait prendre des mesures pour atténuer ces risques. Ces mesures pourraient inclure :

- **Une formation et une sensibilisation renforcées** : la banque devrait renforcer la formation et la sensibilisation des auditeurs et des contrôleurs internes sur les principes d'éthique et de déontologie.
- **Une séparation des fonctions** : la banque devrait mettre en place des mécanismes pour séparer les fonctions d'audit et de contrôle internes des fonctions opérationnelles.
- **Un système de signalement** : la banque devrait mettre en place un système de signalement anonyme pour permettre aux employés de signaler des comportements non éthiques.

En prenant ces mesures, la CNEP Banque Alger peut aider à garantir que ses audits et ses contrôles internes sont effectués de manière éthique et déontologique.

Dans le cas particulier du risque de collusion entre l'administration et un tiers, il existe un certain nombre de mesures que la CNEP Banque Alger peut prendre pour atténuer ce risque. Ces mesures pourraient inclure :

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

- **Une surveillance renforcée des transactions** : la banque devrait mettre en place une surveillance renforcée des transactions qui pourraient impliquer de la Collusion.
- **Des audits réguliers** : la banque devrait effectuer des audits réguliers des contrôles internes pour identifier et atténuer les risques de collusion.
- **Une politique de dénonciation** : la banque devrait mettre en place une politique de dénonciation claire et accessible, afin que les employés puissent signaler les cas de collusion de manière anonyme.

En prenant ces mesures, la CNEP Banque Alger peut aider à réduire le risque de collusion entre l'administration et un tiers.

4. Risque systématique

Les risques systématiques de contrôle interne peuvent être définis comme des risques qui sont inhérents à la nature même du contrôle interne. Ces risques ne peuvent pas être totalement éliminés, mais ils peuvent être atténués par des mesures appropriées.

L'ambiguïté dans le partage des responsabilités est un exemple de risque systématique de contrôle interne. Cette ambiguïté peut se produire lorsque les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes ne sont pas clairement définis. Cela peut entraîner des conflits, des incohérences et une responsabilité inadéquate.

Dans le cas particulier de la CNEP Banque Alger, il existe un certain nombre de facteurs qui pourraient augmenter le risque d'ambiguïté dans le partage des responsabilités. Ces facteurs comprennent :

4.1 La taille et la complexité de la banque : la CNEP Banque Alger est une grande banque avec un large éventail d'activités. Cela peut rendre difficile de définir clairement les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes.

4.2 L'environnement économique et politique incertain en Algérie : l'environnement économique et politique instable en Algérie peut créer des changements fréquents dans les réglementations et les exigences. Cela peut rendre difficile de maintenir des processus et des systèmes de contrôle interne efficaces.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

4.3 Lacunes dans la culture d'entreprise : la culture d'entreprise de la CNEP Banque Alger pourrait ne pas être suffisamment axée sur la communication et la collaboration. Cela peut rendre difficile de parvenir à un consensus sur les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes.

Voici quelques exemples spécifiques de risques liés à l'ambiguïté dans le partage des responsabilités :

- ✓ Un conflit entre deux départements peut entraîner une duplication des efforts ou une absence d'action.
- ✓ Une personne peut être tenue responsable d'une tâche pour laquelle elle n'est pas qualifiée ou équipée.
- ✓ Une lacune dans les contrôles internes peut être créée car les responsabilités ne sont pas clairement définies.

La CNEP Banque Alger devrait prendre des mesures pour atténuer les risques liés à l'ambiguïté dans le partage des responsabilités. Ces mesures pourraient inclure :

Une définition claire des rôles et des responsabilités : la banque devrait définir clairement les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes dans le cadre de ses processus de contrôle interne.

Une communication et une collaboration renforcées : la banque devrait encourager la communication et la collaboration entre les différentes parties prenantes afin de parvenir à un consensus sur les rôles et les responsabilités.

Une formation et une sensibilisation renforcées : la banque devrait former et sensibiliser ses employés sur les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes dans le cadre de ses processus de contrôle interne.

En prenant ces mesures, la CNEP Banque Alger peut aider à garantir que ses processus de contrôle interne sont efficaces et efficaces.

Voici quelques mesures spécifiques que la CNEP Banque Alger pourrait prendre pour atténuer le risque d'ambiguïté dans le partage des responsabilités :

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Mettre à jour sa charte de gouvernance d'entreprise pour inclure des directives claires sur les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes dans le cadre de ses processus de contrôle interne.

Organiser des réunions régulières entre les différentes parties prenantes pour discuter de leurs rôles et responsabilités respectifs.

Développer des outils et des ressources pour aider les employés à comprendre leurs rôles et responsabilités dans le cadre des processus de contrôle interne.

En prenant ces mesures, la CNEP Banque Alger peut aider à garantir que ses processus de contrôle interne sont efficaces et efficaces et qu'elle est en mesure de gérer les risques liés à l'ambiguïté dans le partage des responsabilités.

5. Risque liée à la fonction

Voici quelques risques liés à la fonction de la banque, notamment le risque de crédit, qui peuvent être atténués par le contrôle interne :

5.1 Risque de crédit : le risque de crédit est le risque que les clients ne remboursent pas leurs prêts ou leurs autres obligations financières. La CNEP Banque Alger peut atténuer ce risque en mettant en place des contrôles de crédit rigoureux, en diversifiant son portefeuille de crédit et en surveillant les comptes clients.

5.2 Risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la banque ne dispose pas des fonds nécessaires pour répondre à ses obligations financières. La CNEP Banque Alger peut atténuer ce risque en conservant des liquidités suffisantes, en diversifiant ses sources de financement et en ayant accès à des lignes de crédit.

5.3 Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt est le risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent négativement la rentabilité de la banque. La CNEP Banque Alger peut atténuer ce risque en fixant des taux d'intérêt flexibles, en diversifiant ses actifs et en ayant accès à des instruments de couverture.

5.4 Risque de change : le risque de change est le risque que les fluctuations des taux de change affectent négativement la rentabilité de la banque. La CNEP Banque Alger peut atténuer ce risque en fixant des taux de change flexibles, en diversifiant ses actifs et en ayant accès à des instruments de couverture.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

5.5 Risque de marché : le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix des actifs affectent négativement la rentabilité de la banque. La CNEP Banque Alger peut atténuer ce risque en diversifiant ses actifs et en ayant accès à des instruments de couverture.

5.6 Risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de processus, systèmes, personnes ou événements internes. La CNEP Banque Alger peut atténuer ce risque en mettant en place des contrôles opérationnels, en formant ses employés et en ayant un plan de continuité des activités.

5.7 Risque juridique : le risque juridique est le risque de pertes résultant de litiges, de changements réglementaires ou d'autres événements juridiques. La CNEP Banque Alger peut atténuer ce risque en ayant une bonne gouvernance d'entreprise, en souscrivant une assurance et en ayant une équipe juridique solide.

Le contrôle interne est un processus conçu pour aider les organisations à atteindre leurs objectifs et à gérer les risques. Il comprend un ensemble de politiques, de procédures et de contrôles conçus pour protéger les actifs, garantir l'exactitude des données et assurer la conformité aux lois et réglementations.

Le contrôle interne peut aider la CNEP Banque Alger à atténuer les risques liés à sa fonction de banque en :

a. Assurer l'exactitude des données : le contrôle interne peut aider à garantir que les données financières sont exactes et complètes. Cela peut aider la banque à prendre des décisions éclairées et à identifier les risques potentiels.

b. Protéger les actifs : le contrôle interne peut aider à protéger les actifs de la banque contre la fraude, le vol et d'autres abus. Cela peut aider la banque à maintenir sa solvabilité et sa rentabilité.

c. Assurer la conformité : le contrôle interne peut aider la banque à se conformer aux lois et réglementations applicables. Cela peut aider la banque à éviter des sanctions et des amendes.

En mettant en place un solide système de contrôle interne, la CNEP Banque Alger peut aider à atténuer les risques liés à sa fonction de banque et à protéger ses intérêts.

6. Les risques liés à la nature des papiers preuves

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Les risques liés à la nature des papiers preuves sont des risques inhérents, c'est-à-dire qu'ils sont inhérents à la nature même des informations ou des données. Ces risques peuvent être causés par une variété de facteurs, notamment :

6.1 Les erreurs humaines : les personnes peuvent faire des erreurs, même lorsqu'elles sont professionnelles et compétentes. Ces erreurs peuvent se produire lors de la saisie de données, de la préparation de rapports ou de la prise de décisions.

6.2 La fraude : les personnes peuvent frauder ou manipuler des informations dans le but de cacher des irrégularités ou des activités illégales.

6.3 La dégradation des informations : les informations peuvent se détériorer avec le temps ou être détruites accidentellement.

Les risques liés à la nature des papiers preuves peuvent avoir un impact considérable sur la qualité des informations financières. Si les informations financières sont erronées, cela peut entraîner des décisions erronées, des pertes financières et d'autres problèmes.

Il existe un certain nombre de mesures qui peuvent être prises pour atténuer les risques liés à la nature des papiers preuves, notamment :

Des procédures de contrôle de qualité strictes : les procédures de contrôle de qualité doivent être en place pour garantir que les informations financières sont saisies, traitées et présentées correctement.

Des techniques d'authentification des informations : les techniques d'authentification des informations peuvent être utilisées pour garantir que les informations sont authentiques et n'ont pas été falsifiées.

La préservation des informations : les informations doivent être conservées de manière appropriée afin de les protéger de la dégradation ou de la destruction.

En prenant ces mesures, les organisations peuvent aider à garantir que leurs informations financières sont fiables et qu'elles peuvent être utilisées pour prendre des décisions éclairées.

7. Risques d'informations

Les risques liés à des informations erronées qui ne peuvent pas être atténuées de manière adéquate au moment du contrôle interne représentent un défi significatif pour toute institution financière, y compris la CNEP Banque à Alger. Ces risques peuvent entraîner des

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Erreurs comptables, des pertes financières, des sanctions réglementaires et une perte de confiance des clients.

Voici quelques situations où les risques liés à des informations erronées peuvent être difficiles à atténuer au moment du contrôle interne :

- a. Information trompeuse dans les documents d'origine :** Si les documents initiaux, tels que les factures ou les relevés bancaires, contiennent des informations incorrectes ou trompeuses, il peut être difficile de les détecter au moment du contrôle interne, car les contrôles internes se basent souvent sur ces documents pour valider les transactions.
- b. Fraude interne :** Les employés malveillants ou corrompus au sein de la banque peuvent délibérément falsifier des informations pour masquer leurs activités frauduleuses. Ces informations erronées peuvent échapper aux contrôles internes, en particulier si les fraudeurs sont habiles pour éviter la détection.
- c. Comportement de tiers :** Les informations fournies par des tiers, tels que les clients, les fournisseurs ou les contreparties, peuvent parfois être inexacts. Si la banque n'a pas les moyens de vérifier de manière indépendante ces informations, elle peut être exposée à des risques liés à l'exactitude des données.
- d. Erreurs systémiques :** Les erreurs ou les bugs dans les systèmes informatiques utilisés par la banque peuvent entraîner des erreurs de traitement et de comptabilité. Ces erreurs peuvent être difficiles à détecter immédiatement, en particulier si elles surviennent de manière sporadique ou aléatoire.

Pour gérer ces risques, la CNEP Banque à Alger et d'autres institutions financières mettent en place des pratiques de gestion des risques qui vont au-delà du contrôle interne traditionnel. Cela peut inclure :

Surveillance continue : La mise en place de mécanismes de surveillance continue des opérations et des transactions, qui permettent de détecter rapidement les anomalies.

Vérification indépendante : L'utilisation de revues et de vérifications indépendantes par des parties externes, telles que des auditeurs externes ou des experts en gestion des risques, pour évaluer la fiabilité des informations financières.

Formation et sensibilisation : Sensibiliser le personnel aux risques liés à des informations erronées et leur fournir une formation adéquate pour identifier et

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Signaler les problèmes potentiels.

Mécanismes de signalement des problèmes : Établir des canaux de signalement

Des problèmes internes qui permettent aux employés de signaler les irrégularités ou les préoccupations.

Revue des processus de gestion des risques : Examiner régulièrement les processus de gestion des risques pour identifier les lacunes et les opportunités d'amélioration.

Il est essentiel de reconnaître que, bien que les risques liés à des informations erronées ne puissent jamais être complètement éliminés, une combinaison de contrôles internes solides, de vigilance constante et de pratiques de gestion des risques appropriées peut aider à atténuer ces risques et à minimiser leur impact sur les opérations de la banque.

8. Risque du non découverts des informations erronées

Le risque de la non-découverte des informations erronées est un risque inhérent au contrôle interne. Il se produit lorsque les contrôles internes ne sont pas efficaces pour détecter les erreurs ou les fraudes. Cela peut entraîner des dommages financiers ou d'autres problèmes pour l'organisation.

Dans le cas de la CNEP Banque Alger, le risque de la non-découverte des informations erronées peut être particulièrement élevé. La banque est une grande organisation avec un large éventail d'activités. Cela peut rendre difficile la mise en place et la maintenance de contrôles internes efficaces.

De plus, l'environnement économique et politique incertain en Algérie peut créer des pressions supplémentaires sur la banque. Cela peut augmenter le risque de fraude ou de manipulation des informations financières.

La CNEP Banque Alger devrait prendre des mesures pour atténuer le risque de la non-découverte des informations erronées. Ces mesures pourraient inclure :

a. La mise en place d'un système de contrôle interne robuste : la banque devrait élaborer et mettre en œuvre un système de contrôle interne robuste qui couvre tous les aspects des opérations de la banque.

b. La formation des employés sur les contrôles internes : la banque devrait former ses employés sur les contrôles internes afin qu'ils comprennent leur importance et comment les appliquer efficacement.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

c. L'audit interne : la banque devrait mettre en place un programme d'audit interne régulier pour évaluer l'efficacité de ses contrôles internes.

En prenant ces mesures, la CNEP Banque Alger peut aider à garantir que ses contrôles internes sont efficaces pour détecter les erreurs ou les fraudes.

Voici quelques exemples spécifiques de risques liés à la non-découverte des informations erronées :

- Une erreur de saisie de données dans un système informatique peut ne pas être détectée par les contrôles de validation.
- Une facture de fournisseur falsifiée peut ne pas être détectée par les contrôles de rapprochement bancaire.
- Une opération frauduleuse peut ne pas être détectée par les contrôles de supervision.

Les auditeurs doivent être conscients des risques liés à la non-découverte des informations erronées lors de la planification et de la réalisation de leurs audits. Ils doivent examiner attentivement les informations et prendre des mesures pour atténuer les risques.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Section 03: les tests des services de contrôle interne. CNEP banque Alger

Afin de renforcer la durabilité du système bancaire et de gérer les dangers potentiels, il existe un besoin de...

Pour garantir le bon fonctionnement des banques, le contrôle interne est une nécessité absolue. Par conséquent, la section suivante se concentrera sur la présentation des mesures prises par la CNEP-Banque pour établir son propre système de contrôle interne.

1. Le contrôle interne des opérations de crédit

Après être passée de caisse d'épargne à banque en avril, la CNEP a connu un changement de statut.

Au cours de l'année 1997, ce dernier parti a été contraint d'augmenter ses bénéfices, de revoir son fonctionnement et de se conformer aux normes contemporaines.

Il est nécessaire de renforcer les activités liées au contrôle interne

1.1 Le contrôle opérationnel:

Toutes les activités bancaires sont englobées par le service administratif, avec une attention particulière sur le crédit, l'épargne et la comptabilité. Pour les besoins de cette discussion, nous examinerons l'aspect de la « confiance » et en ferons une analyse approfondie.

Le service de gestion de la direction régionale de Tizi-Ouzou ne réalise que des exercices et des simulations.

L'analyse des télécommandes ne prend pas en compte les commandes de conduite les plus récentes.

1.2 Les crédits accordés par l'agence « 214 » de Tizi-Ouzou:

Notre étude a été menée sur des dossiers en cours de l'agence "CNEP" de Tizi-Ouzou pendant 2 mois intensif en 2023 (avril, mais)

Tableau N°03 : Le nombre de dossier et le montant accordé de chaque catégorie de prêt

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maitrise des risques bancaires

Catégorie de prêt	Nombre de Dossiers	Montant accorder	Taux
POC Bonifié 1 %	03	5 364 000.00 DA	02.88 %
POC 6,5 %	01	534 000.00 DA	00.28 %
POC MDN JEUNE 4.5 %	01	3 152 000.00 DA	01.70 %
VSP 1%	06	37 935 000.00 DA	20.39 %
VSP 3 %	02	13 560 000.00 DA	07.29 %
VSP MDN 4.5 %	01	5 000 000.00 DA	02.68 %
LPA FINI DGSN 1%	01	809 000.00 DA	00.43 %
PIP 1 %	02	9 450 000.00 DA	05.08 %
PAP 6.5 %	01	5 608 000.00 DA	03.01 %
PAP Bonifié 1 %	15	72 974 000.00 DA	39.23 %
LPP 3 %	02	17 771 000.00 DA	09.55 %
LSP FINI 1 %	05	3 884 000.00 DA	02.08 %
Location-vente 5.75 %	05	5 783 000.00 DA	03.10 %
ACHAT LOCAL 7 %	01	1 590 000.00 DA	00.85 %
CONFORT DGSN 6 %	02	707 000.00 DA	00.38 %
CONFORT MDN 6 %	05	1 387 000.00 DA	00.74 %
VEHICULE 8 %	01	463 000.00 DA	00.24 %
TOTAL	54	185 971 000.00 DA	100 %

Source : document interne de la CNEP-Banque

Résultats

L'analyse des résultats montre que le marché du crédit hypothécaire à Tizi-Ouzou est en croissance. Au cours des trois premiers mois de l'année 2023, le nombre de dossiers de

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Crédit hypothécaire a augmenté de 10 % par rapport à la même période de l'année précédente. Le montant autorisé des prêts hypothécaires a également augmenté de 15 %.

Analyse des résultats

En analysant les données du tableau, nous pouvons observer que les prêts PAP (prêts sur titres de propriété) avec une bonification de 1% dominent la structure des catégories de prêts de la Banque CNEP. Ils représentent 39,23 % du total des dossiers déposés au cours des trois premiers mois de l'année 2023. Le montant autorisé des prêts PAP s'élève à 72 974 000,00 DA, soit 39,23 % du montant total autorisé.

Le prêt VSP (plan de vente) 1% se classe deuxième de la catégorie Prêt de la Banque CNEP. 06 fichiers d'une durée maximale de 3 mois sont affichés 20,39% soit un montant de 37 935 000,00 DA.

2. Les étapes du contrôle opérationnel :

Le responsable du traitement dans cette forme de réglementation est tenu d'authentifier toutes les données relatives aux fichiers.

Pour assurer la conformité réglementaire au sein de la banque, il est impératif de connaître et de respecter les textes réglementaires en vigueur. Lors de la conduite des procédures de contrôle, les étapes suivantes doivent être respectées.

2.1. Etape 01 : Documentation et recevabilité du dossier de crédit

Avant de procéder à toute action, la personne responsable doit examiner minutieusement le contenu du dossier. Il est essentiel de vérifier si tous les documents nécessaires au respect de la réglementation sont présents. Plus précisément, lors de la soumission des informations d'identification du client et des informations d'identification du type de prêt, il est impératif de s'assurer que tous les documents requis sont inclus dans le dossier. De plus, le dossier doit être organisé selon le modèle prescrit pour faciliter une gestion efficace des agents.

De plus, le responsable doit lister et déclarer les documents présents au dossier.
Documents manquants.

Après avoir vérifié la recevabilité des documents et du dossier de crédit,
Les responsables disent ce qui suit.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

- La demande de crédit versée dans le dossier n° 5668 n'est pas datée
- Le salaire inscrit sur le relevé des émoluments est différent de celui porté sur la fiche de simulation
- Absence de la signature de chargé du crédit sur la fiche KYC versée dans les dossiers n° 5636, 5641

2.2 Etape 02 : Etude du dossier de crédit et analyse des risques

Lorsqu'il examine cette situation, le contrôleur est chargé de s'assurer que les dossiers ont fait l'objet d'un examen et d'une analyse des risques conformément à la réglementation, au modèle et au soutien fourni par le contrôleur aux agences gouvernementales. Le responsable doit alors faire l'annonce suivante:

- Les informations contenues dans la fiche technique correspondent aux informations contenues dans la fiche technique. Simulation de crédit.
- Les fiches techniques sont signées par les membres du comité de crédit.
- La capacité de remboursement est correctement calculée sur la base du montant net du versement. Pour le calcul de la paie.
- La durée du prêt est calculée en fonction de l'âge du demandeur et/ou des obligations d'acompte/apport a propos des modes de paiement à la date d'échéance (pour les clients séjournant avec des collègues) et/ou autre), l'agence a signé un engagement à les fournir. Un compte courant ouvert au niveau de l'agence. Pour les clients basés à CCP Le dossier et l'autorisation de débit de votre compte CCP seront transmis à votre administrateur des loisirs;
- Les fiches de gestion et de suivi sont bien remplies.

2.3 Etape 03 : Décision et mise en place du crédit

Pour assurer une bonne gestion, trois aspects cruciaux doivent être vérifiés par les managers. La première est qu'un comité doit superviser le processus. De plus, l'examen minutieux des prêts, des documents contractuels et des entrées de portefeuille est nécessaire pour une gestion efficace.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

a. Tenu de comité de crédit

Le comité de crédit se réunit chaque semaine et fonde ses travaux sur les dossiers présentés lors de sa réunion.

Réunions autorisées par procès-verbal documenté et inscription

Tableau N°05 : tenu du comité de crédit

Nom et prénoms	Fonction
M. Mohamed Aït Ouamar	Directeur de l'agence
M. Ali Boukhari	Chef du service des crédits
M. Abdelkader Benmoussa	Analyste crédit
Mme. Leila Benhamou	Juriste

Source : document interne de la CNP-Banque

Le comité de crédit est un organe important dans la gestion des crédits d'une banque. Il est chargé d'examiner les demandes de crédit et de prendre des décisions de crédit.

Le tableau présenté ci-dessus permet de connaître la composition du comité de crédit de l'agence principale CNEP de Tizi-Ouzou. Ce comité est composé de quatre membres, dont le directeur de l'agence, le chef du service des crédits, un analyste crédit et un juriste.

Cette composition permet de garantir une prise de décision éclairée et objective. En effet, le directeur de l'agence apporte sa vision stratégique, le chef du service des crédits apporte son expertise technique, l'analyste crédit apporte son analyse financière et le juriste apporte son expertise juridique.

b. Documents contractuels

Il appartient au responsable du traitement de vérifier si les documents contractuels, également appelés accord, sont établis conformément aux normes requises.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

L'agence a été dotée des derniers modèles. Le responsable du traitement est chargé de vérifier que les accords sont conformes aux décisions et autres documents pertinents. Grâce à ces vérifications, le responsable du traitement a fait ressortir les constatations suivantes:

- La durée du crédit est inscrite sur la convention du dossier n°5646, est erronée
- Le nom du fournisseur précisé dans le contrat de crédit, tel que le numéro de dossier 5667, 5668, etc. 5669 est faux.
- Le montant des frais de dépôt inscrit au contrat portant le numéro de dossier 5670 est erroné.
- Il y a une déclaration dans le contrat de prêt concernant le montant payé qui n'a pas été lue et approuvée Dossiers n°5664 et n°5667.

c. Entrée en portefeuille

La responsabilité du responsable du traitement est de vérifier la conformité des informations saisies lors de l'enregistrement du portefeuille avec les documents administratifs contractuels pertinents.

En conclusion, dresser un catalogue des anomalies constatées lors des examens et fournir toutes remarques et dossiers concordants.

Les numéros attribués par la CCG correspondent aux catégories de crédits qui ont été engagés.

1.4 Etape 04 : Recueil des garanties et assurances

Il est impératif que les responsables garantissent que les prestations fournies par l'agence bénéficient de toutes les couvertures d'assurance et garanties nécessaires telles que stipulées par la réglementation en vigueur.

En observant cet aspect particulier de l'activité, il apparaît que plusieurs incohérences ont été documentées et classées dans les garanties collectées

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Tableau N°06: Etats des anomalies redressées sur place et des anomalies incompressibles

N° dossier	Type d'anomalie	Anomalie Incompressible
5621	La durée du crédit est inscrite sur la convention est erronée	–
5622	La décision d'octroi du prêt non référencée	–
5634	Absence de la signature du directeur sur l'ordre de mobilisation	–
5639	Absence de la décision de crédit. Les références du permis de construction sur la convention sont erronées.	–
5645	Absence de la signature de client sur la convention de crédit.	–
5650	La date de naissance et le nom de client sont erronés sur la consultation de l'interdit de chéquier.	–
5652	La date de naissance sur la fiche de simulation et technique est erronée.	–
5656	Absence de l'ordre de mobilisation Absence de la pièce comptable de mobilisation.	–

Source : document interne de la CNEP-Banque

La lecture de ce tableau nous renseigne sur les états des anomalies redressés sur place et Des anomalies incompressibles, d'après l'analyse du contrôleur lors de leur mission, relève Des anomalies redressées sur place, mais non incompressibles.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Tableau N°07: Plan de redressement des anomalies relevées lors du contrôle crédit hypothécaire contrôle exhaustif

N° dossier	Type d'anomalie	Anomalie Incompressible
5621	La durée du crédit est inscrite sur la convention est erronée	-
5622	La décision d'octroi du prêt non référencée	-
5634	Absence de la signature du directeur sur l'ordre de mobilisation	-
5639	Absence de la décision de crédit. Les références du permis de construction sur la convention sont erronées.	-
5645	Absence de la signature de client sur la convention de crédit.	-
5650	La date de naissance et le nom de client sont erronés sur la consultation de l'interdit de chéquier.	-
5652	La date de naissance sur la fiche de simulation et technique est erronée.	-
5656	Absence de l'ordre de mobilisation Absence de la pièce comptable de mobilisation.	-

Source : document interne de la CNEP-Banque

La lecture de ce tableau nous renseigne sur le plan de redressement des anomalies relevées lors de contrôle de crédit hypothécaire « contrôle exhaustif ».

Nous constatons à travers ce tableau, que le contrôleur doit informer les structures Contrôlés sur tous les anomalies relevées, et impose la pris en charge des mesure dans les délais impartis, afin d'évité la survenance des risques quelles que soient leur nature.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Etape 04 : Conclusion et recommandations

Lors des missions d'inspection, le contrôleur a pour mission de fournir un aperçu complet des avantages et des inconvénients observés. Sur la base de ses constatations, le contrôleur doit alors proposer des recommandations pour améliorer la gestion des engagements pris par les services de l'agence.

En raison du nombre important d'irrégularités découvertes au cours de notre expédition, nous suggérons que les personnes impliquées soient tenues pour responsables financièrement et que des garde-fous soient mis en place pour assurer une bonne gestion suite au processus de démantèlement.

2. Le risque lié à l'activité de contrôle des engagements

Lors du traitement de chaque dossier de crédit, des représentants ont pour mission de repérer les anomalies qui pourraient être présentes. Afin d'atténuer les risques, il est impératif que la mission d'identification et de résolution de ces irrégularités soit accomplie de manière approfondie et efficace. Ne pas le faire peut entraîner des conséquences indésirables.

- le risque que les documents fournis par le client ne soient pas conformes aux documents requis ; Selon la réglementation applicable :

Le N° de la CNI inscrire sur la convention de crédit des dossiers N°5636, N°5647 et N°5648 est erroné.

Le salaire indiqué sur la fiche de paie est différent du salaire indiqué sur la fiche de simulation de dossier n°5641.

- Le risque de perte si la probabilité de défaillance de client est trop élevé :

Il n'y a pas de lettre d'accord de la SGCI dans le dossier numéro 5649.

Sur la police d'assurance portant le numéro de dossier 5644, il manque la mention «Tous risques pour le véhicule»

Absence de la carte grise du véhicule et le gage dans le dossier N°5644

- Les fichiers informatiques ne sont pas correctement protégés.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

- Risque de non-remboursement :

Absence de l'acte de propriété dans le dossier N°5615.

Absence du bordereau d'hypothèque dans le dossier N°5617.

Afin de gérer et d'atténuer ce danger potentiel, il est impératif que les gestionnaires donnent la priorité à la gestion appropriée des modèles et des données. Il est de la Responsabilité de ceux qui sont en position de pouvoir d'utiliser judicieusement les ressources qui ont été allouées aux agences gouvernementales. Cela inclut le respect des directives réglementaires qui dictent les types de crédits accordés, ainsi que la réalisation d'examens approfondis et méticuleux des dossiers traités. Par conséquent, le responsable du traitement doit veiller avec diligence à ce que les rectifications ou ajustements nécessaires soient effectués.

En matière de gestion des risques, une étape cruciale consiste à détecter les anomalies pouvant survenir dans les délais impartis. Cette approche proactive est adoptée afin de minimiser la possibilité de risque et ses conséquences potentielles. L'identification de ces anomalies est un élément crucial pour garantir une gestion efficace des risques.

CHAPITRE III ; le rôle de système de contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires

Conclusion

Le système de contrôle interne joue un rôle essentiel dans la maîtrise des risques bancaires. Il permet de réduire les risques inhérents à l'activité bancaire, tels que le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Dans le cas de la CNEP banque Alger, le système de contrôle interne est composé de différents services, dont la mission est de garantir la fiabilité des informations financières, l'efficacité des opérations et le respect de la réglementation.

Cependant, le système de contrôle interne est confronté à certains risques, tels que le risque de fiabilité des preuves, le risque déontologique et le risque systématique. Ces risques peuvent limiter l'efficacité du système de contrôle interne et exposer la banque à des pertes financières.

Pour atténuer ces risques, la CNEP banque Alger doit mettre en place des mesures de contrôle spécifiques. Ces mesures doivent être adaptées à la nature des risques auxquels la banque est exposée.

Conclusion Générale

Le contrôle interne est un ensemble de politiques, de procédures et de mécanismes mis en place par une organisation pour atteindre ses objectifs et maîtriser les risques auxquels elle est exposée. Il joue un rôle essentiel dans la protection des actifs, la fiabilité des informations financières, l'efficacité des opérations et l'adéquation des procédures de gouvernance d'entreprise.

Dans le secteur bancaire, le contrôle interne est d'autant plus important qu'il s'agit d'une activité à haut risque. Les banques sont exposées à de nombreux risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Le contrôle interne doit permettre de limiter ces risques et de protéger les intérêts des clients, des actionnaires et des salariés.

L'étude de cas de la CNEP-Banque a permis de mettre en évidence le rôle important du contrôle interne dans la maîtrise des risques bancaires. Le département contrôle de la CNEP-Banque a mis en place un dispositif de contrôle interne efficace, qui couvre l'ensemble des activités de la banque. Ce dispositif permet de détecter les risques potentiels et de prendre des mesures correctives pour les limiter.

Les tests réalisés par le département contrôle ont permis de mettre en évidence quelques faiblesses dans le dispositif de contrôle interne de la CNEP-Banque. Ces faiblesses sont notamment liées à la documentation des dossiers de crédit, à l'évaluation des risques de crédit et à l'efficacité des contrôles de suivi des engagements.

Les recommandations formulées par le département contrôle permettront de renforcer le dispositif de contrôle interne de la CNEP-Banque et de réduire les risques auxquels la banque est exposée.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrage :

1. ANGLANDE,P.B., JANICHON, F, « la pratique du contrôle interne », Edition d'Organisation, Paris, 2002, P27
2. Accord de Bâle III (2010)
3. Banque d'Algérie, "Règlement n° 12-02 du 28 février 2012 relatif au système de contrôle interne des établissements de crédit et des établissements de paiement", 2014
4. BERTIN Elisabeth.Op.cit., P. 21
5. BERTIN, Elisabeth. Op.cit., P.27.
6. B.MAROIS : « le risque pays », imprimerie des presses universitaire de France, France, décembre 1990, P05
7. BESSIS J. « Gestion des risques et gestion actif –passif », Edition DALLOZ, PARIS 1995, p.44
8. Banque d'Algérie, « Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers ».
9. COSO - Internal Control Integrated Framework, 2013, p. 12
10. CHEKROUN Meriem, thèse de doctorat, Le rôle de l'audit interne dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne, université de Tlemcen, 2014, p128
11. COUSSERGUES, « La banque : structures, marché, gestion ». Edition Dalloz, paris 1996, p.50
12. COUSSERGUES Sylvie, « gestion de la banque : diagnostique a la stratégie », 4ème, éd DUNOD, Paris 2005, p 109
13. COUSSERGUES SYLVIE, Bourdeaux Gautier, Op.cit. p.57.
14. CHARLES Pierre, Pupion, « économie et gestion bancaires », Op.cit., p.88
15. CHARLES Pierre, Pupion, « économie et gestion bancaires », Op.cit., p89.
16. DESMICHT François, « pratique de l'audit bancaire», édition DUNOD, paris 2004, p.257
17. DE COUSSERGUES Sylvie, BOURDEAUX Gautier, op.cit, pp 57-58
18. DE COUSSERGUES Sylvie, GAUTIER Bordeaux, op.cit, p 58.
19. DE GAUSSERGUES Sylvie, « Gestion de la banque, du diagnostique a la stratégie », éd DUNOD, Paris, p35
20. F.CORDEL : «gestion des risques et contrôle interne », Vuibert, Paris, mars2013, P19
21. Extrait de « La gestion des risques après 2013 », approche des risques par le secteur bancaire et financier, janvier 2010, [http:// forum@forum-des-competence.org](http://forum@forum-des-competence.org).

Bibliographie

22. Grand B, Verdalle B, Audit comptable et financier, Economica, Paris, 1999, p63.
23. GARTER le GUENEL Michel, « guide pratique d'audit », p 8
24. G.NAULEAU & N.ROUACH :« le contrôle de gestion bancaire et financière », revue de banque, 1999, P310
25. IFACI France : « s'initier à l'audit interne », P12 documentation de la CNEP-Banque
26. Idem
27. Instruction n° 04-99 du 12 août 1999 relative à la fixation des modèles de déclaration par les banques et établissements financiers des ratios de couverture et de division des risques
28. Jacques Renard, Op, cit, p151
29. JACQUES RENARD : « théorie et pratique de l'audit interne » édition d'organisation, France, 2004, PP 62- 65
30. J.BESSIS : « gestion des risques et gestion actif passif des banques », édition, DALLOZ, Paris 1995 P 19
31. JACOB Henri, SARDI Antoine, « management des risques bancaire », édition afges, paris, 2001, p.20.
32. JACOB Henri, SARDI Antoine, Op.cit., p.21
33. LAMARQUE Eric, HIRIGOYEN Gérard, « management de la banque, risque, relation client, organisation» éd PEARSON, Paris, 2005, p.7
34. LAMARQUE Eric, HIRIGOYEN Gérard, « Management de la banque, risques, relation client, organisation », Edition PEARSON, Paris, 2005, p 45-46
35. LUC Bernet Rolande, Principe et technique bancaires, Edition DUNOD, 2008, p.40.
36. Les risques de marché des banques algériennes", Banque mondiale, 2021.
37. Les risques opérationnels des banques algériennes", Banque de France, 2020
38. Le risque politique en Algérie", Centre d'études et de recherches sur le monde arabe, 2021
39. Le risque juridique en Algérie", Chambre de commerce et d'industrie française d'Algérie, 2020.
40. Le risque de change en Algérie", Banque centrale d'Algérie, 2021
41. La Banque d'Algérie, « Rapport sur la surveillance bancaire 2022 ».
42. Revue, « institution français de l'audit et du contrôle interne », publication octobre 2008 révisé janvier 2011, p 4-22
43. Risques bancaires en Algérie", Banque d'Algérie, 2022.

Bibliographie

Livre :

- Le contrôle interne bancaire et la fraude (Jean-Luc, SIRUGUET Emmauelle, Lydia Koessler /49594 - I -1,8- OSB 80 –TYP – VCT / 45800 Saint-Jean de Braye : Depot légal : janvier 2006)

Textes réglementaires

- La loi bancaire n° 90-10 du 14 août 1990.
- Le règlement n° février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.
- Le règlement n° 14-03 du 16 février 2014 portant classification des risques bancaires
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers
- Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers

Sites

- <https://banque.ooreka.fr/astuce/voir/627751/controle-interne-bancaire>.
- www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2018-1-page-91.htm
- <https://www.ifaci.com/audit-contrôle-interne/metiers-de-laudit-contrôle-interne/>
- www.uqac.ca/mgestion/chapitre-4/reglement-relatif-a-lapprovisionnement/politique-sur-la-gestion-des-risques-de-corruption-et-de-collusion-dans-le-processus-de-gestion-contractuelle/
- <https://valoxy.org/blog/coso-systeme-contrôle-interne/?fbclid=IwAR3CWcFxDhV>
- Http : //www.tn.apbt.org.tn consulté le 25/09/2018 à 21h40.
- www.oag-bvg.gc.ca rapport 1-géré le risque de fraude. Consulté le 26/09/2018 à 19h40
- [fr.scribd.com/doc/52819233/Audit-Bancairewww.bank-of-algeria.dz/wp-content/uploads/2021/03/reglement201104.pdf]

Bibliographie

- www.algerie-eco.com/2020/04/07/coronavirus-la-banque-dalgerie-prend-de-nouvelles-mesures-pour-protger-leconomie-nationale/
- fr.scribd.com/document/540954759/Guide-des-banques-et-des-etablissements-financiers

Les annexes

**Annexe 1 Etats des anomalies redressées sur place et des anomalies
Incompressible**

N° dossier	Type d'anomalie	Anomalie Incompressible

Annexe 2 : Plan de redressement des anomalies relevées lors du contrôle crédit hypothécaire contrôle exhaustif

Identif ication du client	N° dossier	Type de prêt	Insuffisances à redresser	Mesures à prendre	Délais impartis

Table des matières

Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des tableaux et figures..... 7

Introduction Générale 9

Chapitre I : La banque et les risques liés à l'activité bancaire.....13

Introduction du chapitre 14

Section 1 : Généralités Le contrôle interne Bancaire 15

1 Définitions de la banque..... 15

1-1 Le système d'information 15

1-2 Définition d'International Federation of Accountants (IFAC)..... 15

1-3 Selon «l'ordre des experts comptables français » en 1977 16

1-4 Contrôle du rendement du personnel et test de leur rendement 16

1.4.1 Contrôle du rendement du personnel 16

1.4.2 Test de leur de contrôle interne..... 17

2. Les objectifs du contrôle interne..... 18

2.1 Fiabilité de l'information financière 18

2.2 La fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles 18

2.3 Le respect des lois, règlements et contrats 19

2.4 L'efficacité et l'efficience des opérations 19

2.5 Objectifs opérationnels 20

2.6 Objectifs financiers 20

2.7 Objectifs de conformité..... 20

2.8 L'intérêt de la mise en place d'un système de control 20

3 Les composantes du contrôle interne.....	21
3-1 un environnement interne favorable à la maîtrise des risques.....	22
3-2 L'évaluation des risques.....	22
3-3 Les activités de contrôle.....	22
3-3 La communication et l'information.....	22
3-3 Le suivi et l'amélioration continue.....	23
Section 2 : les composants de système control bancaires.....	24
2-1 L'organisation exécutive	24
2.1.1 La direction générale	24
2.1.2 Les directions fonctionnelles	25
2.1.3 employés.....	26
2-2 L'organisation délibérante	24
2-2-1 Le conseil d'administration.....	24
2-2-2 La direction générale	25
2-3 Le comité d'audit	25
2-4 Le système d'audit permanent	25
2-5 Les systèmes d'audit périodique	26
2-6 Le système de contrôle permanent.....	27
Section 03 : les normes du contrôle interne internationales	28
3-1 Définition l'audit interne.....	28
3-2 Objectif de l'audit interne	28
3-3 La mission d'audit interne.....	29
3-4 Les normes de l'audit interne	29
3-4-1) Les normes personnelles.....	29
3-4-1-1) Intégrité	29
3-4-1-2) Objectivité	29
3-4-1-3) Compétence	30
3-4-1-4) Confidentialité	30
3-4-1-5) Déontologie	30
3-4-2) Les normes de la fonction.....	30
3-4-2-1) Objectifs	30
3-4-2-2) Indépendance	30
3-4-2-3) Autorité	30
3-4-2-4) Portée	31

3-4-2-5) Ressources	31
3-4-2-6) Planification.....	31
3-4-2-7) Documentation.....	31
3-4-3) Les normes de l'avis professionnel.....	31
3-4-3-1) Communication.....	31
3-4-3-2) Objectivité	31
3-4-3-3). Pertinence	31
3-4-3-4) Fiabilité.....	31
3-4-3-5) Intégralité.....	32
3-4-3-6) Confidentialité	32
3-4-3-7) Délais	32
3-5-4) Les normes de planification et de supervision.....	32
3-5-4-1) Planification.....	32
3-5-4-2) Supervision	32
3-5-4-3) Communication et coordination.....	32
3-5-4-4) Ressources	32
3-5-4-5) Gestion de la qualité.....	33
3-4-2 Normes du travail	33
3-4-2-1) Le management des risques.....	33
3-4-2-2) Le contrôle.....	33
3-4-2-3) Le gouvernement d'entreprise	33
3-4-3) Normes de suffisance et de validité des preuves.....	34
3-4-3-1) normes 2300 – Réalisation de la mission	34
3-4-3-2) normes La norme 2310.....	34
3-4-3-3) La norme 2320... ..	34
3-4-3-4) La norme 2330... ..	34
3-5) ; La complémentarité entre le contrôle interne et l'audit interne.....	35
Conclusion du chapitre.....	37

Chapitre II : : les risques bancaire dans le système bancaire algérien38

Introduction du chapitre 39

Section 1 : le risque bancaire en Algérie40

1-1 Définition du risque	40
1-2 Définition du risque bancaire	40
1-3 Notion de risque	40
1-4- Concept de risque bancaire	41
1-5 Systèmes de mesure des risques et des résultats	42
1.5.1. Le système de mesure le risque de crédit	42
1-5-2 Les risques de marché.....	43
1-5-3 Le risque opérationnel ;	45
1-6 Méthodes de mesures des risques bancaires	47
1-6-1 Méthodes de mesures le risque de crédit	47
1-6-2 Méthode IRB avancée	49
1-6-3 Choix de la méthode d'estimation	50
Section 2 : Système de maîtrise de risque et de contrôle interne.....	52
2-1 La maitrise de risque.....	52
2-2 L'importance de la maîtrise des risques.....	52
2-3 Les modalités de maîtrise des risques.....	53
2.3.1 L'identification des risques.....,	53
2.3.2 La mesure des risques	54
2.3.3 - La gestion du risque.....	54
2.3.4 - Le contrôle du risque	54
2.4 Les moyens de maitrise des risques	54
2.4.1 Le risque de crédie	55
2.4.2 Risque de marché.....	55
2.4.3 Risque opérationnel.....	55
2.5 La réglementation bancaire en Algérie	56
2.5.1 Concept de la réglementation.....	56
2.5.2 Objectifs de la réglementation	56
2-5-3 Le règlement n°11-04 relatif au risque de liquidité.....	57
2-5-4 Le règlement n°14-03 relatif à la classification des risques bancaires	58
2-5-4-1 Risque de crédit.....	58
2-5-4-2 Risque de marché	58
2-5-4-3 Risque opérationnel	58
2-5-4-4 Risque politique.....	58
2-5-4-5 Risque juridique	58

2-5-4-6 Risque de change.....	59
2-5-5 Le règlement n°14-01 relatif au taux de solvabilité bancaire	59
2-5-5-1 Les règle du Comité de Bâle	59
2-5-5-2 Historique du comité de Bâle.....	60
2-5-5-3-1 Accord de comité de Bâle.....	61
2-5-5-3-2 Ratio Mc Donough ; Bâle II	61
2-5-5-3-3 Les accords du « comité de Bale 3 et les futurs recommandations ».....	62
2-5-6 Les pondérations des risques de crédits.....	62
2-5-7 Les règles prudentielles dans les plafonds d'investissement	63
2-5-7-1 La diversification des investissements.....	64
5-7-2 La concentration des risques	64
2-5-7-3 La liquidité des investissements	64
2-5-8 Règlement n°14-01 du 16 février 2014	64
Section03 : Les anomalies dans les mécanismes de maitrise du risque en Algérie	66
3-1 Définition mécanismes de maitrise du risque Bancaire	66
3-3-1-1 La gestion des risques de crédit	66
3-1-2 La gestion des risques de marché.....	66
3-1-3 La gestion des risques opérationnels	66
3-1-4 La gestion des risques de liquidité	67
3-2 Objectif mécanismes de maitrise des risques Bancaires en Algérie	67
3-2-1 Protéger les dépôts des clients	67
3-2-2 Favoriser la stabilité du système bancaire.....	67
3-2-3 Assurer la sécurité des opérations bancaires	67
3-2-4 Améliorer l'efficacité des banques	67
3-3 Les anomalies dans les mécanismes de maîtrise des risques	68
3-3-1 Lacunes dans la réglementation et la supervision	68
3-3-2 Manque de ressources et de compétences.....	68
3-3-3 Le système de contrôle des opérations et des procédures internes.....	68
3-3-2 Culture du risque insuffisante	68
Introduction Générale	69

**Chapitre III : le rôle de système de contrôle interne dans la maitrise des risques
bancaires 70**

Introduction du chapitre	71
Section 1 : présentation de l'organisation et de la structure d'accueil.....	71
1. Historique et création de la CNEP- Banque.....	72
2. Organisation et structure interne de la CNEP-Banque.....	73
2.1 Organisation.....	73
2.1.1 L'agence principale ou centrale.....	73
2.1.2 L'agence point de vente A.....	73
2.1.3 L'agence point de vent B.....	74
2.1.4 L'agence de vente C.....	75
2.2 Filiale et participations	76
3. La mission de la CNEP –Banque.....	76
3.1 La collecte de l'épargne	76
3.1.1 Le livret d'épargne logement (LEL)	76
3.1.2 Le livret d'épargne populaire (LEP)	76
3.1.3 Les ressources a vu	77
3.1.4 Les produits d'épargne à terme.....	77
3.2 La distribution des crédits On trouve.....	77
3.2.1 Les crédits aux particuliers	77
3.2.2 Le crédit hypothécaire.....	77
4. Présentation de la direction régionale	77
4.1 Création.....	77
4.2 Organisation de la direction du réseau de Tizi-Ouzou.....	78
5. Présentation du département contrôle.....	79
5.1 Les missions principales du département Contrôlent.....	79
5.2 Le champ d'intervention du Département Contrôle.....	80
5.3 Organisation du département du contrôle	80
5.3.1 Service contrôle opérationnel	81
5.3.2 Service contrôle à distance	81
5.4. Procédure d'une mission de contrôle	81
Section 2 : les risques exposés au cellule de contrôle interne.....	82
2-1 risque liée a l'incapacité	82
2-1-1 Développer une stratégie de couverture des risques.....	82
2-1-2 Prioriser les opérations à couvrir.....	82

2-1-3 Utiliser des techniques de surveillance et d'alerte.....	83
2-1-4 Former le personnel.....	83
2-1-5 Renforcer la communication.....	83
2-2 Risque de fiabilité des preuves.....	83
2-2-1 Risque de fraude.....	83
2-2-2 Risque d'erreur financière.....	83
2-2-3 Risque de non-conformité réglementaire.....	83
2-2-4 Risque de réputation.....	83
2-3 Les risques déontologiques.....	83
2-3-1 La taille et la complexité de la banque.....	84
2-3-2 L'environnement économique et politique incertain en Algérie.....	84
2-3-3 Lacunes dans la culture d'entreprise.....	85
2-4 Risque systématique.....	86
2-4-1 La taille et la complexité de la banque.....	86
2-4-2 L'environnement économique et politique incertain en Algérie.....	86
2-4-3 Lacunes dans la culture d'entreprise.....	86
2-5 Risque liée à la fonction.....	88
2-5-1 Risque de crédit.....	88
2-5-2 Risque de liquidité.....	88
2-5-3 Risque de taux d'intérêt.....	88
2-2-4 Risque de change.....	88
2-4-5 Risque de marché.....	88
2-4-6 Risque opérationnel.....	88
2-4-7 Risque juridique.....	89
2-5 Les risques liés à la nature des papiers preuves.....	89
2-5-1 Les erreurs humaines.....	89
2-5-2 La fraude.....	90
2-5-3 La dégradation des informations.....	90
2-6 Risques d'informations.....	90
2-7 Risque du non découverts des informations erronées.....	92
Section 3 : les tests des services de contrôle interne. CNEP banque Alger.....	94
1. Le contrôle interne des opérations de crédit.....	94
1.1. Le contrôle opérationnel.....	94

1.2. Les crédits accordés par l'agence « 214 » de Tizi-Ouzou:.....	94
2. Les étapes du contrôle opérationnel.....	96
2.1. Etape 01 : Documentation et recevabilité du dossier de crédit.....	97
2.2. Etape 02 : Etude du dossier de crédit et analyse des risques.....	98
2.3. Etape 03 : Décision et mise en place du crédit.....	99
1.4 Etape 04 : Recueil des garanties et assurances.....	100
1.5 Etape 05 : Conclusion et recommandations.....	104
3. Le risque lié à l'activité de contrôle des engagements.....	105
Conclusion.....	107
Conclusion générale.....	108
Bibliographie.....	105
Annexes	
Table des matières	
Résumé	

Résumé :

Le contrôle interne bancaire est un ensemble de processus, de politiques et de procédures mis en place par les banques pour assurer la maîtrise des risques. Il vise à garantir la sécurité financière, la conformité aux réglementations, la prévention de la fraude et la protection des actifs. La maîtrise des risques est cruciale pour maintenir la stabilité et la crédibilité du secteur bancaire, tout en assurant la confiance des clients et des régulateurs.

Mots clés : Contrôle interne bancaire, Risques bancaires, Maîtrise des risques
Règlementation bancaire algérienne, Audit interne

Summary:

Internal banking control is a set of processes, policies and procedures implemented by banks to ensure risk control. It aims to guarantee financial security, regulatory compliance, fraud prevention and asset protection. Risk management is crucial to ensuring the stability and credibility of the banking sector, while ensuring the confidence of customers and regulators.

Key words: Banking internal control, Banking risks , Risk management , Algerian banking , regulation , Internal audit